



Montpellier
Méditerranée
Métropole

Schéma de mutualisation

de Montpellier Méditerranée Métropole
et de ses 31 communes

BILAN D'ÉTAPE 2016 ET PERSPECTIVES

JANVIER 2017

Edito

Dans le cadre d'un large débat démocratique, Montpellier Méditerranée Métropole a construit son projet politique autour d'une ambition essentielle : repositionner l'intercommunalité comme une coopérative de services aux communes. Cette volonté constitue le socle du schéma de mutualisation adopté il y a un an par la métropole et les 31 communes.

Depuis cette date, la métropole, la ville de Montpellier et les communes œuvrent pour déployer et renforcer les actions et projets de coopérations dans le respect des volontés communales au niveau des fonctions ressources, des services à la population, des interventions techniques ou encore de l'aménagement et développement durable du territoire.

Ce document présente, comme la loi le stipule, un premier bilan d'étape, fruit d'un vaste travail collaboratif et co-construit de l'ensemble des acteurs du bloc communal engagé durant l'année 2016. Les contours de la mutualisation s'y dessinent autour de réseaux d'échanges, de groupements d'achats, de services communs. Les coopérations mises en œuvre contribuent à déployer de nouveaux services pour les communes, à partager une culture intercommunale et à une meilleure coordination des services et ce dans une logique d'efficacité publique.

Pour 2017, un schéma de mutualisation ajusté et enrichi de nouvelles actions se dessine d'ores et déjà. La coopérative de services aux communes devra être poursuivie collectivement pour jouer à plein son rôle de levier et donner corps à la feuille de route sur la mutualisation tout au long du mandat.

Philippe Saurel

Président de Montpellier Méditerranée Métropole

Maire de la Ville de Montpellier

SOMMAIRE

1/ Rappel de la démarche : vers le renforcement de l'intercommunalité.....p. 2

2/ Les principales étapes de la mise en œuvre opérationnelle de la coopérative de services aux communesp. 4

3/ Bilan d'avancement 2016 du schéma de mutualisation : Analyse consolidée..... p.5

4/ Les perspectives d'ajustement du schéma pour 2017.....p. 13

Annexe 1 : les 27 actions de coopérationp. 15

Annexe 2 : bilan détaillé par action :

Les coopérations existantes.....p. 16

Les coopérations en devenir..... .p. 41

Schéma de mutualisation De Montpellier Méditerranée Métropole et de ses 31 communes

Bilan d'étape 2016 et perspectives

1/ Rappel de la démarche : vers le renforcement de l'intercommunalité

Le schéma de mutualisation de la Métropole et de ses 31 communes a été adopté en décembre 2015. En amont, l'ensemble des conseils municipaux s'était prononcé favorablement sur l'adoption du schéma.



L'article L5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « chaque année, lors du Débat d'Orientation Budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation fait l'objet d'une communication du président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre à son organe délibérant ».

Conçu comme le socle de l'intercommunalité, le schéma de mutualisation, clé de voûte du Pacte de confiance métropolitain 2014-2020, a pour objectif de renforcer les coopérations au sein du bloc communal tout en respectant les souverainetés communales. La délibération du 13 décembre 2015 précisait qu'au-delà de l'obligation juridique, le schéma de mutualisation est « surtout l'expression d'un projet politique qui repositionne l'intercommunalité comme une coopérative d'action publique au service des communes ».

Le schéma s'appuie sur une double démarche. D'une part, la mise en place de la coopérative de services aux communes qui constitue l'essentiel du contenu programmatique du schéma et d'autre part, la convergence entre la Métropole et la Ville de Montpellier, qui intervient également au service de la première.

Le présent rapport établit le **bilan d'avancement 2016** des actions de la coopérative de services aux communes. **Pour mémoire, la coopérative de services comporte 27 actions : 15 projets existants et 12 nouveaux projets** (*Rappel des projets en annexe 1*).

Le schéma de mutualisation est conçu comme un espace de projets à construire ensemble pour consolider le développement de l'intercommunalité.

Il vise **5 objectifs** :

- L'amélioration du fonctionnement du bloc communal et celui de chaque commune
- La coordination des politiques publiques mises en œuvre sur le territoire
- La préservation des équilibres financiers du bloc communal
- L'accès des communes à de nouveaux services
- L'amélioration du service direct rendu aux usagers.

La coopérative de services marque une nouvelle étape dans les objets et les pratiques de coopération à l'échelle du bloc communal. La relation métropole - communes est investie de fortes attentes dans le cadre d'une gouvernance repensée. Conformément aux principes énoncés dans le Pacte de confiance, cette coopération s'établit dans le respect des souverainetés communales en favorisant les coopérations de proximité.

Plusieurs niveaux et formes de coopération sont envisagés et proposés pour les 27 actions que comporte le schéma de mutualisation de la métropole et de ses 31 communes : animation de réseaux thématiques, apport d'expertise et de conseils ponctuels, prestation de service et groupement de commandes, services communs.

2/ Les principales étapes de la mise en œuvre opérationnelle de la coopérative de services aux communes : la co-construction comme socle de l'organisation

La mise en œuvre de la coopérative de services aux communes requiert un dispositif clair, partagé et coordonné entre la métropole et les communes.

Une méthodologie de travail transversale basée sur la co-construction :

- En mars 2016, un questionnaire a été adressé aux 31 communes pour identifier précisément les besoins des communes relatifs aux actions prospectives du schéma. Les communes ont exprimé le degré d'intégration souhaitée pour chaque projet et le niveau de contribution possible de chaque commune pour la mise en œuvre (animation territoriale, expertise...). Les priorités de travail ont pu être établies à partir de là (services informatiques, gestion des risques...).
- Depuis juin 2016 : afin de déployer concrètement chaque action du schéma, le pilotage technique a été confié à 27 équipes projets associant systématiquement des cadres communaux, de la métropole et de la ville de Montpellier. Chaque équipe a pour mission de faire avancer l'action dans toutes ses dimensions. Les équipes projets sont appuyées par une équipe de 8 référents (4 DGS de communes, 1 cadre ville de Montpellier et 3 cadres métropole) garants de la cohérence des méthodes et des synergies entre les différentes actions du schéma. L'association systématique des communes est recherchée dans l'élaboration et mise en œuvre des coopérations

Chaque action est placée sous le pilotage politique d'un élu référent..

Pour faciliter les échanges et le partage d'informations, une plateforme collaborative a été mise en place. Elle compte 100 membres à ce jour.

Enfin, il existe au sein des différents groupes de travail un besoin d'accompagnement à la conduite de projets transversaux qui se traduira par un cycle de formation pour l'ensemble des équipes début 2017.

3/ Bilan d'avancement 2016 du schéma de mutualisation : analyse consolidée

La coopérative de services est un ensemble de 27 actions/projets entre communes. Elle se compose de 15 actions dites « état des lieux », c'est-à-dire correspondant à des pratiques de coopération existantes au moment de l'élaboration du schéma en décembre 2015 et 12 nouveaux projets de coopération à mettre en œuvre sur la durée du mandat.

Une présentation détaillée du bilan de chacune des actions est présenté en **annexe 2**. Il fait état du niveau d'avancement de l'action, d'indicateurs clés, des points forts et difficultés rencontrées et enfin des perspectives de travail pour 2017.

- **Pour les 15 actions de mutualisation existantes**, l'année 2016 correspond à une logique de déploiement des actions ou d'amélioration des actions existantes. Globalement, l'avancement de ces actions est en partie lié au rythme des réorganisations de services issues de la convergence entre la métropole et la ville de Montpellier.

Les coopérations sur ces projets se poursuivent à des rythmes différents. Elles vont dans le sens d'une offre de services améliorée aux communes. C'est le cas notamment pour les plateformes informatiques déployées auprès de la quasi-totalité des communes mais aussi du SIG qui accroît la qualité de services rendus aux communes en permettant l'accès à l'hébergement de données spécifiques, à des exploitations complexes du SIG pour répondre à des demandes spécifiques des communes (aide au débroussaillage, aide à la maîtrise foncière publique....).

D'autres formes de mutualisation se développent entre la métropole et les communes dans le domaine de la commande publique avec 16 groupements de commande (carburants, matériel électrique, logiciel des temps périscolaire...) impliquant au total 23 communes, 3 CCAS et un projet de création d'une unité mutualisée dédiée groupement d'achat entre la métropole et la ville de Montpellier.

En revanche, des points de vigilance sont à mentionner : le partage de bilans et d'informations régulières entre la métropole et les communes, le maintien du travail en équipe transversale.

Actions existantes : Focus sur quelques points marquants de 2016

Déploiement des 3 plates-formes mutualisées informatiques : e-administration, e-marchés et e-services

La métropole et la Direction des Ressources informatiques proposent des services à destination des communes sous la forme de plateformes mutualisées.

1. La plateforme e-services

Créée en 2013.

Objet : gestion électronique des demandes et doléances des usagers sur les compétences communales à partir du compte citoyen.

Résultats : entièrement déployée sur 15 communes et 4 portails sont en cours de développement (contre 10 communes fin 2015).

Le recensement des nouveaux besoins et évolutions de la plateforme est en cours et l'organisation d'un prochain « club utilisateur » est programmée en janvier 2017.

2. La plateforme e-administration

Créée en 2015.

Objet : portail web proposant l'ensemble de la chaîne de dématérialisation pour les échanges comptables, le contrôle de la légalité, la signature électronique, la convocation des élus...

Résultats : 20 communes sont accompagnées par la métropole sur cette plateforme mutualisée et 5 nouvelles communes sont en phase de déploiement.

3. La plateforme e-marchés

Objet : plateforme mutualisée de dématérialisation des marchés publics, espace personnalisé et sécurisé pour la publication des marchés publics et réception des offres électroniques.

Résultats : 30 communes participent à la plateforme.

4. La nouvelle plate-forme Open Data mutualisée

Mise en service en décembre 2016.

Objet : mise à disposition des données publiques pour les communes et les usagers. Elle vise à enrichir les données relatives au territoire, imaginer et de proposer des services permettant de rendre la cité plus efficace, plus conviviale, plus respectueuse de son environnement, plus dynamique et attractive.

3 groupements de commande relatifs aux logiciels ou matériels informatiques regroupent de 6 à 10 communes chacun.

Ainsi dans le domaine des plateformes informatiques mutualisées, les coopérations ont permis aux communes :

- de bénéficier de nouveaux services de qualité élevée à des coûts limités
- de répondre à des obligations légales
- de ne pas faire porter aux communes les contraintes techniques et juridiques liées à la mise en place de ces solutions

L'offre culturelle pour les 11-17 ans

Objectifs :

- Permettre l'accès à des offres intercommunales ne pouvant être portées par une commune seule et bénéficier d'une offre à coût partagé
- Diversifier les offres proposées aux communes
- Amener de nouveaux publics vers les établissements culturels

Equipe projet :

5 communes impliquées dans le co-pilotage de l'action de coopération auprès de la métropole

Résultats :

- Action déployée sur 13 communes en 2016.
- Elaboration d'une **première convention de partenariat** entre la métropole et les communes adhérentes au projet précisant le rôle de la métropole dans le cadre de sa compétence Culture et l'articulation avec les services communaux.
- Proposition d'un modèle économique : Mise en place d'un **tarif unique** pour les participants des différentes communes dans un souci d'égalité d'accès des publics à l'offre artistique et culturelle.

- **Pour les 12 actions nouvelles**, **10 actions** ont démarré très concrètement depuis juin 2016 avec au moins 2 réunions des groupes de travail thématiques, élaboration des états des lieux et/ou des plans d'action et phasage des actions proposés. **2 actions** (réseau thématique des affaires juridiques et réseau thématique périscolaire) n'ont pas démarré en raison notamment de la démarche de convergence entre la métropole et la ville de Montpellier impliquant des réorganisations de services prioritairement avant d'envisager des coopérations avec les communes.

Actions nouvelles : Focus sur quelques points marquants de 2016

La culture comme générateur d'intercommunalité

Le volet culturel est fortement représenté puisque le schéma de mutualisation comporte 4 actions sur cette thématique.

Même si les communes restent souveraines dans le choix de leur politique culturelle, les coopérations en matière de culture se sont fortement développées entre la métropole et les communes et contribuent à générer de l'intercommunalité.

- Mutualisation des salles de spectacle :

A l'initiative des communes de Castelnau le Lez et le Crès qui vont prochainement ouvrir 2 nouvelles salles de spectacle, le projet vise à mutualiser les personnels et matériels dédiés à ces salles de spectacle pour rationaliser les dépenses publiques et promouvoir une culturelle de qualité, cohérente et accessible au plus près de la population. Dans cette perspective, la métropole a recruté mi 2016 un chargé de mission dédié et mutualisé qui a pour mission d'une part d'élaborer la programmation artistique des 2 salles municipales en coordination avec les équipements métropolitains et d'autre part de conduire une étude de préfiguration sur les scénarii de gestion concertée des 2 salles de spectacle. La coopération se déploie au-delà de ce volet de gestion avec une

réflexion sur la mutualisation des régies techniques, de la communication et de la billetterie.

Grâce à la mise en place d'une gouvernance élargie à 7 communes, une réflexion est en cours sur la mutualisation à une plus grande échelle intégrant d'autres communes disposant de salles de spectacle. Une plus grande cohérence du maillage des équipements de spectacle vivant est recherchée.

Le budget prévisionnel est estimé à 30 000€ et réparti entre la métropole, les communes du Crès et de Castelnau le Lez.

- Réseau thématique de l'enseignement musical

2016 a permis la concrétisation d'une véritable animation du réseau des écoles de musique municipales par le CRR (5 réunions) débouchant sur un ambitieux programme de coopération entre la métropole et 5 communes. Cette coopération est formalisée au sein d'une première Charte pour l'obtention du label des écoles associées et d'un soutien financier de la métropole auprès des écoles de musique pour réduire les coûts de gestion des écoles de musique et apporter un service coordonné et cohérent en terme d'offre d'enseignement musical sur l'ensemble du territoire. Ce projet devrait déboucher sur la mutualisation de cursus musicaux, la création d'orchestres intercommunaux, l'ouverture de masterclass pour le personnel enseignant des écoles en régie...

Une réunion organisée par le Vice-Président à la Culture s'est tenue avec les élus Culture des 31 communes en octobre 2016 pour présenter et partager l'avancement des 4 actions de mutualisation sur la Culture.

Les RH, un réseau thématique structuré : vers l'émergence de nouvelles pratiques de coopération intercommunales

Les référents Ressources Humaines de 23 communes de la métropole sont aujourd'hui partis prenantes et actifs dans le réseau. Le CNFPT est également étroitement associé à chaque séance de travail du réseau. En 2016, au-delà des échanges de pratiques et d'expertise sur des problématiques Rh (RIFSSEP, agents transférés de la voirie...), le réseau s'est attaché à définir les formations à mutualiser au niveau de la métropole et des communes. Les besoins portent prioritairement sur la bureautique, les risques professionnels, les agents de droit privés.... Ces formations seront proposées aux communes dès 2017 via un dispositif expérimental du CNFPT. Ce sont actuellement plusieurs communes qui assurent le déploiement de ces formations pour le compte des autres communes de la métropole. Des coopérations horizontales sont ainsi développées.

Un projet de CVthèque est également en cours de construction pour partager les profils et les candidatures.

En 2016, la mise en œuvre de ces nouveaux projets s'est opérée de façon progressive et à géométrie variable, ce qui est tout à fait logique dans une année de démarrage.

D'un point de vue général, la mise en œuvre de la coopérative de services aux communes a permis de développer :

- Une **culture intercommunale partagée** et une meilleure interconnaissance, notamment grâce à la co-animation et la structuration du projet commun. Environ 50 réunions ont été conduites pour la mise en œuvre des actions de coopération. De ce point de vue, le schéma de mutualisation permet l'approfondissement de la dynamique de territorialisation et le renforcement des relations au sein du bloc communal.
- Une **meilleure coordination des services** communaux et des services de la métropole par une définition plus précise des besoins des communes notamment en matière de services informatiques ou encore sur les questions de ressources humaines. 5 questionnaires thématiques ont été diffusés en 2016 (besoins informatique, besoins en matière de formation mutualisée) ou sont en cours d'élaboration au sein des équipes (gestion des risques, accessibilité, réseau des communicants...) pour diffusion auprès des 31 communes pour cerner les besoins locaux avec précision.
- Au niveau des degrés de mutualisation, comme pour les actions existantes, les mutualisations sur les actions prospectives sont variées tant dans leurs formes que dans leurs périmètres (réseaux thématiques, mise à disposition, groupements d'achat...).

Il convient de noter que les coopérations 2016 portent majoritairement sur **la structuration de réseaux thématiques** répondant à un besoin de partage d'expériences /d'informations de la part des communes, un apport d'expertise et d'ingénierie de la métropole et de la Ville de Montpellier. L'animation de réseaux professionnels reste une demande unanime au sein des groupes de travail traduisant une volonté de montée en compétences collectives (exemple : mise en place de la RIFFSEP, loi de Finances 2017...).

Toutefois, il est important de souligner 2 nouvelles formes de coopérations qui ont vu le jour cette année : **des coopérations ascendantes** (dès lors qu'une commune réalise des services pour le compte de l'intercommunalité) et des **coopérations horizontales** (concernant plusieurs communes). C'est le cas notamment pour le réseau Thématique Ressources Humaines où 4 communes organisent pour le compte des autres communes volontaires et de la métropole l'accès à un cycle de

formation mutualisée sur les risques professionnels, les contrats de droit privé, ou encore la sécurité des fêtes votives (ces thématiques ayant été définies et priorisées collectivement).

Ces nouvelles formes de coopération qui viennent compléter des dispositifs plutôt descendants se mettent en place dans des groupes de travail très structurés qui ont su développer des pratiques de travail collaboratives et participatives (le réseau RH co-piloté par la métropole, la ville de Montpellier et 2 communes compte pas moins de 20 communes impliquées, les référents RH de ce réseau ayant bénéficié d'une formation à la conduite de projets transversale). Ces coopérations marquent une nouvelle étape dans le renforcement des pratiques de coopération intercommunales.

- **L'émergence de la fonction d'animation** au niveau de l'intercommunalité. Au travers des différents groupes de travail et au-delà des problématiques de faisabilité technique, juridique ou financière que rencontre chaque groupe de travail, il apparaît également que les fonctions d'animation de l'intercommunalité sont centrales. On remarque que la contribution active des communes est de ce point de vue un levier important pour inciter de nouvelles communes à s'impliquer dans les projets de coopération. De même, le besoin de connaissance approfondie des modes de fonctionnement réciproques entre les communes et la métropole doivent être pris en compte pour faciliter les coopérations.

Aussi, dans le cadre du cycle de formation à la conduite de projet qui sera proposé aux différentes équipes début 2017, une attention particulière sera portée sur les techniques d'animation de projets, de réunions... Une réflexion sur les outils numériques innovants permettant de faciliter les échanges pourra être lancée.

- **Le rôle clé de l'expérimentation :** Lors du vote du schéma fin 2015, il avait été envisagé de mettre en place des services communs pour certains projets (salles de spectacle, moyens informatiques...), or à l'épreuve de la mise en œuvre opérationnelle de ces actions, force est de constater qu'une gradation très progressive de l'intégration est nécessaire. La notion de service commun n'est pas prioritaire dans la coopérative de services. L'expérimentation sur un petit nombre de communes volontaires s'avère plus efficace (salles de spectacle, gestion des risques...) et un gage de réussite de la mutualisation.
- Pour 2016, il est difficile de mesurer l'impact financier de la mise en œuvre de la coopérative de services. Les questions d'évaluation du schéma sont prématurées à ce stade et constitueront une partie de la feuille de route pour les prochaines années. Comme expliqué plus haut, en 2016 les mutualisations favorisent davantage l'offre de services

supplémentaires pour les communes dans une perspective d'économie budgétaire à moyen terme.

Globalement, cette première année de mise en œuvre du schéma de mutualisation a permis de renforcer les liens sur plusieurs domaines entre les communes et la métropole et de d'améliorer la cohésion intercommunale.

En parallèle de la coopérative de services et dans le but de renforcer la proximité intercommunale, la métropole a également mis en place au 1^{er} janvier 2016 des **guichets uniques** dans l'ensemble des 31 communes. La métropole a redéployé 33 agents au sein de ces lieux d'accueil des usagers situés dans chaque mairie. 190 000 demandes ont été enregistrées entre janvier et août 2016 (dont un quart en matière de gestion et de tri des déchets). Véritable service public de proximité, les guichets uniques permettent d'améliorer les services rendus aux habitants de la métropole.

Enfin, ce vaste travail de mutualisation engagé en 2016 devra être poursuivi en concertation étroite avec les communes intéressées pour construire le projet global.

4/ Les perspectives d'ajustement du schéma pour 2017

Ce premier bilan du schéma de mutualisation a permis d'analyser des premiers résultats pour apprécier l'efficacité du dispositif de coopération. Il apparaît que des propositions d'ajustements du schéma peuvent être faites afin d'intégrer de nouveaux projets de coopération voire la suppression de certaines actions. **Un schéma ajusté** pourra ainsi être proposé au vote du Conseil métropolitain et des communes d'ici la fin du premier semestre 2017.

Les nouveaux domaines de coopération à l'échelle du bloc communal pouvant relever de la coopérative de services porteraient sur :

- La politique agro-écologique avec le déploiement d'une offre de service en matière de restauration collective (circuits courts, accompagnement dans l'élaboration du cahier des charges...) et les questions de mobilisation de foncier pour les projets agricoles.
- Le projet Ecométropole porté par l'Ecolothèque de St Jean de Védas à destination des communes. Il propose de créer un programme annuel de formation à l'écologie et au développement durable pour les communes (animateurs périscolaires, ALSH...) sous forme d'ateliers pédagogiques intercommunaux, d'animer un réseau et d'accompagner les équipes éducatives municipales, déployer la pédagogie dans les communes ...
- Un questionnement sur les **coopérations en matière d'emploi** est également en réflexion sur plusieurs communes de la métropole. De son côté, la métropole envisage l'ouverture de son offre Cyberbase aux communes intéressées.
- Les **coopérations en matière de cohésion sociale**. Dans un premier temps, la métropole et les communes pourraient mettre en place un réseau pour échanger sur leurs pratiques et procéder à des échanges d'expérience.

Il est proposé de mettre en place de nouveaux groupes de travail dédiés pour tester l'intérêt des communes sur ces sujets (via des process d'expérimentation) et en mesurer leur faisabilité. Ils seront alors portés au débat en conférence des maires et en séminaire des 31 DGS afin d'élaborer un schéma de mutualisation ajusté.

En ce sens, ces nouveaux projets permettraient d'intégrer de nouveaux champs de l'action publique dans le schéma de mutualisation et renforceraient le projet communautaire tout en tenant compte des spécificités locales.

Enfin, la feuille de route 2017 devra intégrer une **logique d'évaluation** de chacune des actions avec la production d'indicateurs financiers et de résultats. Les équipes projets seront accompagnées dans ce sens.

Annexe 1

	Pratiques de coopération existantes	Coopérations à construire
Fonctions ressources	<ul style="list-style-type: none"> - Plateforme e-administration - Plateforme e-marchés - Plateforme e-services - Réseau thématique Finances et fiscalité - Groupements d'achat - Archives 	<ul style="list-style-type: none"> - Réseau thématique affaires juridiques - Mutualisation des moyens et services informatiques - Réseau thématique RH - Réseau thématique communication
Services à la population	<ul style="list-style-type: none"> - Rayonnement territorial des évènements culturels métropolitains - Rayonnement territorial des évènements sportifs métropolitains - Valorisation des produits locaux, fêtes et traditions locales - Offre culturelle pour les 11-17 ans 	<ul style="list-style-type: none"> - Réseau thématique périscolaire - Gestion des risques et des évènements de sécurité civile - Mutualisation des salles de spectacle - Réseau thématique enseignement musical
Aménagement et développement durable du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - PCAET - SIG intercommunal - ADS - Coopérations communes-métropole en aménagement opérationnel 	<ul style="list-style-type: none"> - Réseau thématique Aménagement - Stratégies partagées d'action foncière
Interventions techniques	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenance des équipements climatiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Réseau thématique accessibilité - Réseau thématique périscolaire - Réseau thématique espaces verts

ANNEXE 2

Bilan détaillé par action

PARTIE 1 – Les coopérations existantes

Titre de la fiche-action	Actions existantes 1-2-3 : Plateformes e-administration, e-marchés, e-services
--------------------------	---

1 - Le projet

Thème de rattachement de la coopération / mutualisation	 Aménagement et développement durable du territoire	 Services à la population
	 Interventions techniques	 Fonctions ressources
Rappel des objectifs	<p>1- La métropole propose des services sous la forme de plateformes mutualisées afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bénéficier de niveaux de services élevés à des coûts limités - Ne pas faire porter aux communes les contraintes techniques et juridiques liées à la mise en place de ces solutions - Répondre à des obligations légales <p>2- La plateforme e-administration a pour objectif de proposer aux communes membres un ensemble de services cohérent couvrant la chaîne de dématérialisation de bout en bout à travers un portail sécurisé et unifié de manière à faciliter les échanges entre les collectivités et les services de l'Etat</p> <p>3- La plateforme e-marchés a pour objectif de proposer aux communes membres un service de dématérialisation des procédures de marchés publics afin de répondre aux obligations légales et garantir un service sécurisé pour un coût optimal.</p> <p>4 - La plateforme e-services a pour objectif de développer des services numériques en ligne et un compte citoyen ouverts grâce à la mutualisation de prestations informatiques avec les communes du territoire afin d'améliorer les services offerts aux citoyens et aux communes.</p>	
Résultats attendus	<p>1- Pour la plateforme e-administration : création d'un outil permettant une liaison facilitée avec les services de l'Etat</p> <p>2- Pour La plateforme e-marchés, obtenir des publications de marchés à moindre coûts et une plateforme facile d'accès et modulable</p> <p>3- Pour la plateforme e-services, proposer un outil performant à moindre coût</p>	

2 - La mise en œuvre

1 – Diagnostic

2 – Plan d'action

3 – Mise en œuvre

4 – Suivi ou fin

Trim . 4 2015	Trim . 1 2016	Trim . 2 2016	Trim . 3 2016	Trim . 4 2016	Trim . 1 2017	Trim . 2 2017	Trim . 3 2017	Trim . 4 2017	Trim . 1 2018	Trim . 2 2018	Trim . 3 2018	Trim . 4 2018	Trim . 1 2019	Trim . 2 2019	Trim . 3 2019	Trim . 4 2019
4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4

3- Le niveau d'avancement de l'action

		
Nombre de communes concernées 31	Nombre d'acteurs associés Référénts Informatiques des 31 communes, prestataires...	Budget concerné - de 92 € à 1630€ sur 3 ans pour par commune pour e-services (hors Montpellier) - de 21€ à 235€/an par commune (hors Montpellier) pour e-démat

Points forts identifiés de l'action / amélioration notable constatée	<ol style="list-style-type: none"> 1- La plate-forme e-administration pour la dématérialisation pour les échanges comptables, le contrôle de la légalité, la signature électronique, la convocation des élus... Fin 2016, 20 communes sont accompagnées par la métropole sur cette plateforme mutualisée et 5 nouvelles communes sont en phase de déploiement. 2- Fin 2016, 30 communes participent à la plateforme mutualisée e-marchés de dématérialisation des marchés publics 3- Fin 2016, la plateforme e-services pour la gestion électronique des demandes et doléances des usagers sur les compétences communales est déployée sur 15 communes et 4 portails sont en cours de développement 4- 3 groupements de commande relatifs aux logiciels ou matériels informatiques regroupent de 6 à 10 communes chacun.
---	--

4- Les perspectives

2017	
Résultats à venir	Axes d'amélioration et perspectives
1- Déploiement des plateformes sur de nouvelles communes	1- organisation d'un « Club Utilisateur » début 2017
2- Evolution des plateformes pour intégrer de nouveaux besoins	2- Pour la plateforme e-marché, articulation envisagée avec un futur logiciel de marchés publics mutualisé
3- Déploiement d'une nouvelle plateforme mutualisée Open Data pour enrichir les données du territoire	

Titre de la fiche-action	Action existante 4 – Réseau thématique Finances et Fiscalité
--------------------------	---

1 - Le projet

Thème de rattachement de la coopération / mutualisation	 Aménagement et développement durable du territoire	 Services à la population
	 Interventions techniques	 Fonctions ressources
Rappel des objectifs	1- Améliorer la connaissance du domaine des finances pour solutionner des situations financières	
	2- Mettre à disposition des communes la capacité d'expertise financière de la métropole	
	3- partager les expériences	
Résultats attendus	1- Mobilisation plus facile des services de l'Etat pour améliorer les modes de collaboration au service des 31 communes	
	2- Meilleure connaissance des flux financiers et de la capacité d'intervention des communes	
	3- Mise en place d'un observatoire financier et fiscal (phase préalable à la mise en place d'un Pacte financier et fiscal)	

2 - La mise en œuvre

1 – Diagnostic

2 – Plan d'action

3 – Mise en œuvre

4 – Suivi ou fin

Trim .4 2015	Trim .1 2016	Trim .2 2016	Trim .3 2016	Trim .4 2016	Trim .1 2017	Trim .2 2017	Trim .3 2017	Trim .4 2017	Trim .1 2018	Trim .2 2018	Trim .3 2018	Trim .4 2018	Trim .1 2019	Trim .2 2019	Trim .3 2019	Trim .4 2019
	1	1	1	2	2	2	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3

3 - Le niveau d'avancement de l'action

 Montpellier Méditerranée Métropole		
Nombre de communes concernées	Nombre d'acteurs associés	Nombre de réunions
31	40 DGS des communes, Services internes de la métropole, DRFIP, ADCF...	3 séances de travail autour des sujets d'actualité dans le domaine des finances et de la fiscalité

Points forts identifiés de l'action / amélioration notable constatée	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration du Pacte Financier et Fiscal (juin 2016) : il propose un état des lieux des relations entre les communes et la métropole et propose des pistes de collaboration entre elles. - Lancement d'un groupement d'achat pour l'acquisition d'un logiciel de gestion de la dette (4 communes) : outil de gestion sur une plateforme communautaire avec Finance Active - Lancement de la réflexion sur l'observatoire fiscal : projet de partenariat entre les communes, la métropole et les services fiscaux pour optimiser les travaux de la CIID, présentation de la réforme des valeurs locatives des locaux professionnels, dans le cadre du SIG présentation d'un outil de mise à jour des adresses sur le territoire communal dans une perspective d'optimisation fiscale. - Partage de l'expertise de la métropole sur la Loi de Finances 2016 et la Loi de Finances rectificative pour 2015.
---	---

4- Les perspectives

2017	
Résultats à venir	Axes d'amélioration et perspectives
1- Mise à jour du Pacte Financier et fiscal	1- partager et anticiper davantage avec les communes du territoire
2- Amélioration du recouvrement de la taxe d'aménagement	
3- Avancement dans le projet de création d'un observatoire financier et fiscal	

Titre de la fiche-action	Action existante 5 - Groupements d'achats
--------------------------	--

1 - Le projet

Thème de rattachement de la coopération / mutualisation	 Aménagement et développement durable du territoire	 Services à la population
	 Interventions techniques	 Fonctions ressources
Rappel des objectifs	1- Sécuriser les procédures d'achat 2- Réaliser des économies d'échelle	
Résultats attendus	1- Elargissement des groupements de commande existant à un plus grand nombre de communes 2- Création de groupements de commande sur de nouveaux sujets 3- Création et standardisation des process (ex. fiche action/projet)	

2 - La mise en œuvre

1 – Diagnostic

2 – Plan d'action

3 – Mise en œuvre

4 – Suivi ou fin

Trim .4 2015	Trim .1 2016	Trim .2 2016	Trim .3 2016	Trim .4 2016	Trim .1 2017	Trim .2 2017	Trim .3 2017	Trim .4 2017	Trim .1 2018	Trim .2 2018	Trim .3 2018	Trim .4 2018	Trim .1 2019	Trim .2 2019	Trim .3 2019	Trim .4 2019
1	2	2	3	3	3	3	3	3	4	4	4	4	4	4	4	4

3 - Le niveau d'avancement de l'action

					
Nombre de communes 23	Nombre Acteurs associés 27 (métropole, 23 communes, 3 CCAS)	Montants estimatifs 21 214 690 € HT	Nombre de réunions 4	Nombre de groupements d'achats 16 (fourniture carburant, matériel électrique, vêtements professionnels,...) impliquant de 7 à 18 participants	D'autres groupements de commandes non recensés dans ce bilan sont pilotés directement par les directions opérationnelles de la Métropole et de la Ville de Montpellier

Points forts identifiés de l'action / amélioration notable constatée	<ul style="list-style-type: none"> -Négociation facilitée avec les fournisseurs et réelles économies d'échelle générées (de l'ordre de 20 à 30%) - Sécurisation des montages juridiques de l'achat public - Retour d'expériences permettant de faire évoluer les pratiques des collectivités <p>Echanges sur les problématiques rencontrées par les communes : Echanges de process ou d'idées. Point sur les nouvelles réglementations juridiques (ex. décret du 25/03/2016)</p>
Difficultés rencontrées	<ul style="list-style-type: none"> - Procédure administrative complexe nécessitant anticipation, suivi, et rigueur (ex. besoin que chaque commune délibère, suivi individuel de l'avancement de chacune...); - Prise en considération des besoins spécifiques de chaque membre tenant compte de leurs besoins et métiers (ex. manque de temps et moyens humains...); - Difficulté pour accompagner au plus près les communes membres lors de l'exécution du marché.

3 - Les perspectives

2017	
Résultats à venir	Axes d'amélioration et perspectives
1- Développer le nombre de groupements d'achats	1- Création d'une unité mutualisée dédiée groupement d'achat entre la métropole et la Ville de Montpellier
2- Développer la coopération de services par la mise en place de réunions plus régulières, une définition concertée des besoins des communes en amont, le renforcement du suivi via les services des communes membres	2- Associer la commande publique très tôt dans la procédure (ex. binôme juriste/acheteur)
3- Accroître la sécurisation juridique et l'optimisation des achats.	3- Proposer aux communes une expertise et un suivi, dépassant le cadre des groupements pour l'élaboration de leurs propres marchés afin d'optimiser les achats.

Titre de la fiche-action	Action existante 6 – Convention de maintenance des équipements climatiques de Montpellier 3M par l’atelier chauffage de la Ville de Montpellier
--------------------------	--

1 - Le projet

Thème de rattachement de la coopération / mutualisation	 Aménagement et développement durable du territoire	 Services à la population
	 Interventions techniques	 Fonctions ressources
Rappel des objectifs	1- Optimisation des dépenses publiques 2- Amélioration de la qualité de services 3- Optimisation des consommations d'énergie de Montpellier Méditerranée Métropole	
Résultats attendus	1- Réduction des coûts d'entretien des installations et de consommations d'énergie 2- Assurer la continuité de service par une meilleure efficacité des interventions de dépannage 3- Permettre de pérenniser les installations climatiques	

2 - La mise en œuvre

1 – Diagnostic

2 – Plan d'action

3 – Mise en œuvre

4 – Suivi ou fin

Trim .4 2015	Trim .1 2016	Trim .2 2016	Trim .3 2016	Trim .4 2016	Trim .1 2017	Trim .2 2017	Trim .3 2017	Trim .4 2017	Trim .1 2018	Trim .2 2018	Trim .3 2018	Trim .4 2018	Trim .1 2019	Trim .2 2019	Trim .3 2019	Trim .4 2019
3	3	3	3	3	3	4	4									

3- Le niveau d'avancement de l'action

					
Nombre de communes concernées	Nombre d'acteurs associés	Population couverte	Budget concerné	Nombre de réunions	Nombre de bâtiments concernés
1	50 agents (dont nombre d'agents mis à disposition par 3M)	Utilisateurs des bâtiments	convention de gestion : 215 500€ en 2015 + salaire des 3 agents 3M mis à disposition : 124 000€	10 réunions annuelles	32

Points forts identifiés de l'action / amélioration notable constatée	<ul style="list-style-type: none"> - Pour information : avenant à la convention Ville/Métropole voté le 26/05/16 : prolongation jusqu'en juin 2017. - Nouveaux bâtiments intégrés en 2016 : Coupole Sud, piscines A. Jany et piscine A. Nakache - Optimisation en continu des consommations d'énergie du chauffage et climatisation des bâtiments de 3M - Réactivité des interventions de dépannage - Réunions de coordination régulières entre Atelier chauffage et 3M
Difficultés rencontrées	<ul style="list-style-type: none"> - Formalisation d'échanges sur interventions de l'atelier chauffage parfois chronophage, en cours d'amélioration - Délais d'approvisionnement des matériels par service 3M (en amélioration depuis janvier 2016)

4 - Les perspectives

2017	
Résultats à venir	Axes d'amélioration et perspectives
1- Mutualisation par la création d'un service énergie commun entre la Ville de Montpellier et la Métropole	1- Elaboration du service commun en cours de discussion (groupe de travail en cours de constitution)
2- Coopération du service pour les autres communes de la Métropole	2- Réflexion à engager sur les modalités de coopération selon les attentes et besoins des 30 autres communes (modalités à définir, maintenance en régie, conseil pour le suivi d'exploitation, conseil pour des marchés de travaux chauffage-ventilation-climatisation...) 3- Calibrage des moyens humains à mettre en place pour répondre aux besoins identifiés

Titre de la fiche-action	Action existante 7 - Convention d'assistance technique de la Ville de Montpellier à Montpellier Méditerranée Métropole pour le traitement et l'exploitation de ses archives
--------------------------	--

1 - Le projet

Thème de rattachement de la coopération / mutualisation	 Aménagement et développement durable du territoire	 Services à la population
	 Interventions techniques	 Fonctions ressources
Rappel des objectifs	1- Apport d'expertise et transfert de compétences et de moyens	
	2- Mutualisation de moyens humains et matériels	
	3- Sécurisation de l'archivage et amélioration de la qualité de service	
Résultats attendus	1- Optimisation des ressources, valorisation de l'expertise technique et échange de pratiques	
	2- Projet de déménagement des archives municipales dans un lieu pouvant regrouper les équipes des 2 collectivités dans l'hypothèse d'une mutualisation des moyens et d'une plus grande efficacité de l'organisation	
	3- Création d'un réseau thématique Archives associant l'ensemble des communes	

2 - La mise en œuvre

1 – Diagnostic 2 – Plan d'action 3 - Mise en œuvre 4 – Suivi ou fin

Trim .4 2015	Trim .1 2016	Trim .2 2016	Trim .3 2016	Trim .4 2016	Trim .1 2017	Trim .2 2017	Trim .3 2017	Trim .4 2017	Trim .1 2018	Trim .2 2018	Trim .3 2018	Trim .4 2018	Trim .1 2019	Trim .2 2019	Trim .3 2019	Trim .4 2019
						1	1	1	1	2	2	2	3	3	3	3

3 - Le niveau d'avancement de l'action

		
<i>Nombre de communes concernées</i>	<i>Nombre d'agents concernés</i>	<i>Nombre de réunions</i>
2 Ville Montpellier et Métropole	25	2 d'ici fin 2016

Points forts identifiés de l'action / amélioration notable constatée	La collaboration entre la Direction des Archives de la Ville de Montpellier et le service des Archives de Montpellier Méditerranée Métropole Projet de mutualisation permettent une économie de moyens, l'accès aux salles de tri et de stockage pour la métropole. Le déménagement dans un bâtiment unique est prévu en 2018 pour une ouverture début 2019.
Difficultés rencontrées	A ce jour la mutualisation des services d'archives Ville et Métropole n'est pas engagée. Organisation du déménagement des archives Ville et Métropole dans un bâtiment unique (ouverture prévue en 2019) Rôles et compétences du Centre de gestion (Mission Archives 34) et des Archives départementales de l'Hérault auprès des communes du Département (périmètres à définir, coordination à mettre en œuvre...) Les communes ont souvent très peu de moyens à consacrer à l'archivage

4 - Les perspectives

2017	
Résultats à venir	Axes d'amélioration et perspectives
1- Création d'un service commun entre les Archives de la Ville de Montpellier et le service des Archives de la Métropole	1- Amélioration de l'organisation des services en lien avec la mutualisation
	2 - Réflexion à engager sur la constitution d'un réseau thématique entre les archivistes de la ville de Montpellier/métropole et les archives des communes dans le cadre de la coopérative de services : propositions à développer autour de l'apport d'expertise des agents des archives de la Ville/métropole vers les communes (diagnostic, conseils...), information des agents communaux au travers de séminaires dédiés.
	3 - Réflexion à engager autour des enjeux de l'archivage numérique afin d'apporter des conseils aux communes qui le souhaitent.
	4- Réflexion à engager autour de l'ouverture des Archives aux écoles dans le cadre de projets périscolaires avec les communes (visites des archives, exposition temporaires ouvertes aux écoles)

Titre de la fiche-action	Action existante 9 -Système d'information géographique intercommunal (SIG)
--------------------------	---

1 - Le Projet

Thème de rattachement de la coopération / mutualisation	 Aménagement et développement durable du territoire	 Services à la population
	 Interventions techniques	 Fonctions ressources
Rappel des objectifs	1- Mettre à disposition un outil géo-référencé de partage des connaissances et d'aide à la décision utile aux communes et à la métropole	
	2- Permettre aux différents acteurs et aux citoyens de consulter des données géographiques intéressant le territoire métropolitain.	
	3- Permettre l'exploitation des données géographiques pour les besoins internes et externe des collectivités – Administrer des référentiels géographiques répondant à ces besoins.	
Résultats attendus	1- Déploiement de la visionneuse SIG dans les communes	
	2- Action de formation et d'accompagnement	
	3- Mise en œuvre de services enrichis pour répondre aux demandes spécifiques des communes (ex. : session de formation, exploitations complexes du SIG, lettre d'information SIG, intervention sur site...)	

2 - La mise en œuvre

1 – Diagnostic 2 – Plan d'action 3 – Mise en œuvre 4 – Suivi ou fin

Trim .4 2015	Trim .1 2016	Trim .2 2016	Trim .3 2016	Trim .4 2016	Trim .1 2017	Trim .2 2017	Trim .3 2017	Trim .4 2017	Trim .1 2018	Trim .2 2018	Trim .3 2018	Trim .4 2018	Trim .1 2019	Trim .2 2019	Trim .3 2019	Trim .4 2019
3/4	3/4	3/4	3/4	3/4	3/4	3/4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4

3 - Les résultats obtenus

						
Nombre de communes concernées	Nombre d'acteurs associés	Population couverte par applications internet du SIG	Budget concerné	Nombre de réunions	Nombre de personnes formées en 2016	Nombre de Lettres d'information du SIG intercommunal en 2016
31	50 <i>(communes, région, département, état, associatif, régie de l'eau, aménageurs)</i>	441 888	50 000 <i>Euros environ</i>	5 <i>(Clubs utilisateurs, groupe de travail SIG métier...)</i>	100	4

Points forts identifiés de l'action / amélioration notable constatée	<p>1 - Augmentation des usages du SIG : 28 communes (mis en œuvre avant 2015) + 1 commune mise en œuvre fin 2015. Pour la Ville de Montpellier mise en œuvre partielle en 2016</p> <p>Augmentation de la diffusion de la Visionneuse SIG</p> <p>Amélioration de l'ouverture de la plateforme SIG aux données libres et aux applications (Open Data)</p> <p>Diffusion d'applications spécifiques au service du citoyen</p> <p>2 - Sessions de formation, lettre d'information du SIG, interventions sur sites et supports téléphoniques ont été réalisés en continu sur 2016</p> <p>3 - Plusieurs services enrichis aux communes sont dans des phases d'avancement différentes : hébergement de données spécifiques (mise en œuvre/suivi) ; exploitations complexes du SIG (diagnostic) ; Accès la 3D (élaboration du plan d'action) ...</p>
Difficultés rencontrées	<p>- Les transferts de compétences liés au statut de Métropole ont beaucoup augmenté le nombre d'utilisateurs du SIG (> 50 %) à moyens constants et nécessité une évolution lourde de l'architecture du SIG.</p> <p>- Mutualisation nécessaire (moyens humains, données et outils) pour fédérer le SIG et rendre des services enrichis aux communes en particulier à la Ville de Montpellier.</p>

4 - Les perspectives

2017	
Résultats à venir	Axes d'amélioration et perspectives
1- Poursuite de l'évolution de l'architecture du SIG (nouvelle version - lien géoportail de l'urbanisme...)	1- Mutualisation du SIG (moyens humains, outils, données)
2- Elaboration et mise en œuvre d'une offre de service enrichie pour les communes	2- Constitution d'un comité de pilotage SIG ouvert aux communes
3- Un accès élargi aux citoyens notamment grâce à l'open data	3- Administration centralisée d'un référentiel grande échelle (topo, PCRS)

Titre de la fiche-action	Action existante 10 - Instruction des Autorisations des Droits des Sols
--------------------------	--

1 - Le projet

Thème de rattachement de la coopération / mutualisation	 Aménagement et développement durable du territoire	 Services à la population
	 Interventions techniques, expertise administrative dans le champ du droit de l'urbanisme et de l'aménagement.	 Fonctions ressources
Rappel des objectifs	<p>Possibilité pour les communes de confier à l'EPCI (article R 423-15 du Code de l'Urbanisme) l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du droit des sols. Cette prestation de services de la métropole pour les communes est assurée depuis 2006. A ce jour, 28 Communes sont concernées, les villes de Montpellier, Baillargues, Castelnaud-le-Lez ayant aujourd'hui choisi de conserver un service instructeur communal.</p> <p><i>A noter :</i> La ville de Montpellier demeure à ce jour une « exception » eut égard à l'historique de la production urbaine sur son territoire, à la complexité des enjeux (Opération Grand Cœur, grande mixité fonctionnelle dans les opérations, complexité des aménagements...) traités par le service droit des sols communal. Par ailleurs, il est intéressant de souligner la différence de structuration des services de la ville et de la métropole, qui induit à ce jour des pratiques professionnelles différenciées.</p> <p>La ville de Castelnaud lez demeure, comme la Ville de Montpellier, à ce jour, une exception, puisqu'elle souhaite conserver l'instruction de ses ADS. La ville a organisé depuis de nombreuses années un service instructeur du droit des sols efficient, intégré à la Direction de l'Aménagement et du Patrimoine, qui développe toutes les composantes - réglementaires et techniques- liées à cette compétence.</p>	
Résultats attendus	<p>1- Examen et instruction technique des dossiers par la métropole au nom et pour le compte des communes qui ont conventionné avec l'EPCI à titre gratuit.</p> <p>2- Offrir un service et une expertise intégrés aux communes</p> <p>3- Renforcer le dialogue entre les services instructeurs et les services associés (voiries, énergie, assainissement, Ordures Ménagères) pour éviter les incohérences de décision.</p> <p>4- Améliorer la cohérence de l'instruction avec les pôles territoriaux</p>	

2 - La mise en œuvre

1 – Diagnostic

2 – Plan d'action

3 - Mise en œuvre

4 – Suivi ou fin

Trim .4 2015	Trim .1 2016	Trim .2 2016	Trim .3 2016	Trim .4 2016	Trim .1 2017	Trim .2 2017	Trim .3 2017	Trim .4 2017	Trim .1 2018	Trim .2 2018	Trim .3 2018	Trim .4 2018	Trim .1 2019	Trim .2 2019	Trim .3 2019	Trim .4 2019
1	1	1	1	1	1	2	2	2	3	3	3	3	4	4	4	4

3 - Le niveau d'avancement de l'action

					
<p><i>Nombre de communes concernées</i></p> <p>28 à ce jour</p> <p>1 commune Baillargues a manifesté son intérêt pour l'adhésion au service</p>	<p><i>Nombre d'acteurs associés</i></p> <p>100 environ Maires/Adjointes à l'urbanisme/DGS/Services Métropolitains.</p>	<p><i>Population couverte</i></p> <p>28 communes</p>	<p><i>Budget concerné</i></p> <p>14 ETP (1 Chef de Service, 2 Assistantes et 11 instructeurs)</p>	<p><i>Nombre de réunions</i></p> <p>Environ 400 par an (RDV en Communes, RDV en interne 3M, personnes publiques extérieures...)</p>	<p><i>Nombre d'instructions d'ADS</i></p> <p>T1 2016 : 2020 actes instruits dont 400 PC</p> <p>T2 2016 : 2150 actes instruits dont 410 PC</p> <p>T3 2016 : 1926 actes instruits dont 423 PC</p>

Point fort identifié de l'action / amélioration notable constatée	Action résolument tournée vers l'offre de services aux communes.
Difficultés rencontrées	<ul style="list-style-type: none"> - Nécessité d'harmoniser les procédures en relation avec les pôles techniques pour réduire les délais d'instruction et rendre le service public plus efficient - Produire des avis SPET dans les délais et de manière harmonisée entre les pôles - Contrainte de manque de temps en lien avec les nombreuses demandes d'appui technique et juridique et d'accompagnement dans le cadre de la nouvelle organisation

4 - Les perspectives

2017	
Résultats à venir	Axes d'amélioration et perspectives
1- Partage de données via le logiciel Droits de Cités	1- Mettre en place une méthodologie pour assurer la transparence de la perception de la taxe d'aménagement auprès des communes
2 - Partage de connaissances et d'expériences et veille juridique partagée (réunions type club ADS à programmer)	

Titre de la fiche-action	Action existante 11 - Coopération communes-métropole en aménagement opérationnel
--------------------------	---

1 - Le projet

Thème de rattachement de la coopération / mutualisation	 Aménagement et développement durable du territoire	 Services à la population
	 Interventions techniques	 Fonctions ressources
Rappel des objectifs	1- Apporter une expertise technique dans la mise en œuvre du projet urbain défini par la commune et /ou dans le cadre d'opérations d'aménagement urbain.	
	2- Au titre des compétences de la métropole, assister financièrement les communes qui le souhaitent dans la définition de leur projet urbain (études urbaines et pré-opérationnelles) et /ou dans le cadre d'opérations d'aménagement urbain.	
	3- Partager l'information stratégique des projets	
Résultats attendus	1- Partage de bonnes pratiques, mise en place d'une coopération horizontale pour améliorer le niveau d'expertise et la connaissance des enjeux locaux	
	2- Favoriser la lisibilité des projets et cours et leurs interactions (tableaux de bords communes, métropoles).	
	3- Optimisation des actions d'aménagement et limitation des risques pour les collectivités	

2 - La mise en œuvre

1 – Diagnostic 2 – Plan d'action 3 - Mise en œuvre 4 – Suivi ou fin

Trim .4 2015	Trim .1 2016	Trim .2 2016	Trim .3 2016	Trim .4 2016	Trim .1 2017	Trim .2 2017	Trim .3 2017	Trim .4 2017	Trim .1 2018	Trim .2 2018	Trim .3 2018	Trim .4 2018	Trim .1 2019	Trim .2 2019	Trim .3 2019	Trim .4 2019
1	1	1	2	2	3	3	3	3	4	4	4	4	4	4	4	4

3 - Le niveau d'avancement de l'action

				
Nombre de communes concernées 31	Nombre d'acteurs associés Aménageurs Promoteurs Urbanistes Architectes BET ... A définir	Population couverte 441 888	Budget concerné Financements études préalables : 500K€/an Financement opérations d'aménagement : Participations, garanties d'emprunts et avances de trésorerie suivant opérations	Nombre de réunions 4

Points forts identifiés de l'action / amélioration notable constatée	<ul style="list-style-type: none"> - Outils de pilotage partagés - Gérer mieux l'articulation entre le projet urbain communal et le projet stratégique métropolitain.
Difficultés rencontrées	- Le dispositif à organiser requiert du temps passé pour les DGS des communes, les responsables urbanisme des communes et les agents de la métropole. Il convient de libérer du temps pour conduire ces tâches de suivi.

4 - Les perspectives

2017	
Résultats à venir	Axes d'amélioration et perspectives
1- Réseau thématique : il s'agit de créer une culture commune aux agents et élus métropole commune par des animations sur les thèmes d'actualité. Mise en place des méthodes de la fiscalité d'aménagement (taxe d'aménagement majoré et PUP)	1- Organisationnel et moyens dédiés : à configurer dans le cadre de la mutualisation ville de Montpellier métropole
2- Développer le réseau d'expertise métropole/DGS des communes / Service urbanisme des communes dans le but d'un accompagnement des projets des communes par un collectif d'experts issus des communes et de la métropole.	
3- Constituer un groupe de travail Charte d'aménagement et du foncier (6 mois de travail) : relancer le Groupe Thématique Urbanisme (cf charte du PLU)	
4 - Mettre en place des tableaux de suivi opérationnels (cf. modèle ville de Montpellier).	

Titre de la fiche-action	Action existante 12 - Rayonnement territorial des évènements culturels métropolitains
--------------------------	--

1- Le projet

Thème de rattachement de la coopération / mutualisation	 Aménagement et développement durable du territoire	 Services à la population
	 Interventions techniques	 Fonctions ressources
Rappel des objectifs	1- Faire connaître les disciplines artistiques et structurer le territoire en évènements et équipements culturels	
Résultats attendus	2- Approfondir la démarche de démocratisation culturelle et la conquête de nouveaux publics pour les amener vers des activités qui pourraient leur paraître élitistes	
	1- Renforcer l'accessibilité des lieux de diffusion	
	2- Amener de nouveaux publics vers les évènements culturels tout en favorisant la diversification de l'offre culturelle dans les communes	
	3 - Rechercher un maillage intercommunal plus poussé	

2 - La mise en œuvre

1 – Diagnostic

2 – Plan d'action

3 - Mise en œuvre

4 – Suivi ou fin

Trim .4 2015	Trim .1 2016	Trim .2 2016	Trim .3 2016	Trim .4 2016	Trim .1 2017	Trim .2 2017	Trim .3 2017	Trim .4 2017	Trim .1 2018	Trim .2 2018	Trim .3 2018	Trim .4 2018	Trim .1 2019	Trim .2 2019	Trim .3 2019	Trim .4 2019
3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3

3- Le niveau d'avancement de l'action

 Montpellier méditerranée métropole			
<i>Nombre de communes concernées</i>	<i>Nombre d'acteurs associés</i>	<i>Population couverte</i>	<i>Budget concerné</i>
*31 communes impliquées pour la Métropole fait son cinéma * 28 communes pour le festival Radio France * 8 communes pour la Métropole fait son cirque * 9 communes ont accueillies une représentation de Montpellier Danse	67 écoles de la Métropole le Cinemed jeune public 20 000 élèves pour les concerts éducatifs de l'Opéra	441 888	62 millions d'€ soit l'ensemble du budget Culture de la Métropole contribuant à ce rayonnement

Points forts identifiés de l'action / amélioration notable constatée	<ul style="list-style-type: none"> - Le travail avec les communes est facilité depuis la mise en place du schéma de Mutualisation. - Bonne complémentarité entre le rayonnement extérieur et la proximité dans la programmation culturelle métropolitaine. <ul style="list-style-type: none"> * 6 000 spectateurs ont assisté en 2014 aux représentations décentralisées du festival Montpellier Danse * 10 000 spectateurs pour les représentations décentralisées du festival de Radio France Montpellier Languedoc-Roussillon. * 7 100 spectateurs pour les séances en plein air de l'Agglo fait son cinéma. * 3000 spectateurs pour les spectacles au titre de « La Métropole en fêtes ». * Concerts décentralisés du Conservatoire : 20 430 spectateurs pour les concerts décentralisés du Conservatoire dans le cadre de 52 concerts, 27 master class et 5 spectacles chorégraphiques ainsi que plus de 120 auditions d'élèves. * Autres festivals décentralisés : Cinémed, la Comédie du Livre et Total Festum. - Au niveau du rayonnement de l'éducation artistique : organisation de la « Métropole en jeux » et « Festi Petits » <p>La création artistique dans les communes se traduit également par un soutien financier à la diffusion des spectacles dans les communes (FADT) ainsi que des subventions à des porteurs de projets culturels inscrits dans plusieurs communes de la métropole.</p>
Difficultés rencontrées	<ul style="list-style-type: none"> - Difficultés liées à la diversité des attentes et des calendriers, des communes concernées par le projet. - L'avancée des travaux de réalisation des salles de spectacle a rendu nécessaire une forte accélération de la démarche en décalage avec le calendrier propre à la mise en œuvre du schéma de mutualisation.

5 - Les perspectives

2017	
Résultats à venir	Axes d'amélioration et perspectives
1- Réorganisation des services ville et Métropole aboutira à la création d'un service Manifestations unique	1- Création d'un Centre d'Art Contemporain
	2- Ouverture de deux nouvelles salles de spectacles communales
	3- Intégration des équipements culturels du Domaine d'O
	4- Collaborations avec la Communauté de Communes du Pic Saint Loup

Titre de la fiche-action	Action existante 13 - Rayonnement territorial des évènements sportifs métropolitains
---------------------------------	---

1

2 - Le projet

Thème de rattachement de la coopération / mutualisation	 Aménagement et développement durable du territoire	 Services à la population
	 Interventions techniques	 Fonctions ressources
Rappel des objectifs	1- Organiser la politique sportive à l'échelle des 31 communes et faire connaître les disciplines sportives présentes sur le territoire 2- Développer les territoires en équipements sportifs structurants et faciliter l'accès des établissements métropolitains et communaux au plus grand nombre 3- Assurer un rayonnement maximal des évènements sportifs soutenus par la métropole 4 - Soutenir les clubs et actions qui contribuent au rayonnement territorial et au développement du sport pour les habitants de la métropole 5 - Faciliter l'innovation sportive	
Résultats attendus	1- Assurer une meilleure coordination de l'ensemble de la programmation des évènements sportifs et assurer la mobilité des publics 2- Travailler en complémentarité avec les entreprises du sport présentes sur le territoire 3- Développer les sports émergents	

2- La mise en œuvre

1 - Diagnostic

2 - Plan d'action

3 - Mise en œuvre

4 - Suivi ou fin

Trim .4 2015	Trim .1 2016	Trim .2 2016	Trim .3 2016	Trim .4 2016	Trim .1 2017	Trim .2 2017	Trim .3 2017	Trim .4 2017	Trim .1 2018	Trim .2 2018	Trim .3 2018	Trim .4 2018	Trim .1 2019	Trim .2 2019	Trim .3 2019	Trim .4 2019
1	1	1	1	1	1	2	2	2	3	3	3	3	4	4	4	4

3- Le niveau d'avancement de l'action

		
<i>Nombre de communes concernées</i>	<i>Population couverte</i>	<i>Nombre de réunions</i>
31	441 888	2

Points forts identifiés de l'action / amélioration notable constatée	Recenser toutes les coopérations associations / ville : Exemple le MUC / JACCHB <i>Jacou Handball</i> féminin, Basket Croix d'Argent-Castelnau, MUC volley- Ball / MJC Castelnau le Lez Volley Ball . Formaliser les stratégies de réussite de développement associatif intercommunal . Accompagner les projets similaires en dupliquant les bonnes pratiques
	. Elaborer un projet d'animation avec les éducateurs sous forme de coopérative de service
	. Créer un projet de partenariat associatif inter-municipalité sur le modèle de la ville de Montpellier sur plusieurs facettes : - Coordination des stages sportifs des vacances sur tout le territoire - Optimiser l'offre d'animations sportives des collectivités territoriales
	. Elaborer un schéma d'aménagement intercommunal : (exemple : tennis Paillade/Juvignac). Réalisation d'un diagnostic des pratiques communales préalable à un éventuel projet global de développement des pratiques sportives à l'échelle du territoire ?
	. Développer les événements à rayonnement international: (jumping, Odyseum de la pétanque, Marathon, courses camarguaises, 10 km, Urban Trail, ... + les événements à l'Aréna)
	. Aménager le Parc Bruyère à Baillargues : Développer les pratiques du wakeboard et accueillir des compétitions nationales et internationales. Favoriser la pratique loisir de running et roller sur un site éclairé et sécurisé. Espace de compétition et loisir à destination du grand public, des scolaires et des clubs. Ouverture prévisionnelle en été 2018
	. Développer les enjeux internationaux au niveau local à travers les associations sportives locales (championnat d'Europe ou du Monde, événements sportifs à rayonnement européen) : Water-polo de Sète, Arago : championnat d'Europe à Coubertin, MUC à Castelnau le lez, Marathon : Mauguio-Carnon + Palavas, Festikite à Villeneuve les Maguelone et Palavas, Mondiaux de Sauvetage Montpellier/La Grande Motte, Critérium des Cévennes, Montpellier triathlon => triathlon du Salagou
Difficultés rencontrées	Multiplicité des acteurs et intervenants

4- Les perspectives

2017	
Résultats à venir	Axes d'amélioration et perspectives
Optimiser les investissements sur le territoire	Etablir un schéma d'aménagement des équipements sportifs
Formaliser des diagnostics diversifiés (clubs, rayonnement, équipement)	

Titre de la fiche-action	Action existante 14 - Valorisation des produits locaux, fêtes et traditions locales
--------------------------	--

1 - Le projet

Thème de rattachement de la coopération / mutualisation	 Aménagement et développement durable du territoire	 Services à la population
	 Interventions techniques	 Fonctions ressources
Rappel des objectifs	1- Décentraliser une offre d'animation sur l'ensemble du territoire au plus près de la population. 2- Mieux valoriser les produits, traditions et savoir-faire locaux.	
Résultats attendus	1- Repositionner chaque manifestation dans une vision politique publique de la thématique abordée	
	2- Redéfinir le cadre d'un soutien logistique ou financier de la métropole.	
	3 - Aborder certaines thématiques de façon plus transversales sur la base d'un calendrier annuel	
	4- Envisager une approche plus globale des manifestations et des produits et s'appuyer sur des partenaires type Région, Sud de France, Chambre d'Agriculture.	

2 - La mise en œuvre

1 – Diagnostic

2 – Plan d'action

3 - Mise en œuvre

4 – Suivi ou fin

Trim .4 2015	Trim .1 2016	Trim .2 2016	Trim .3 2016	Trim .4 2016	Trim .1 2017	Trim .2 2017	Trim .3 2017	Trim .4 2017	Trim .1 2018	Trim .2 2018	Trim .3 2018	Trim .4 2018	Trim .1 2019	Trim .2 2019	Trim .3 2019	Trim .4 2019
			1	2	2	2	3	3	3							

3 - Le niveau d'avancement de l'action

				
Nombre de communes représentées en réunion	Nombre d'acteurs associés	Population couverte	Nombre de réunions	Nombre de manifestations recensées
12	20	441888	2	56

Points forts identifiés de l'action / amélioration notable constatée	<ul style="list-style-type: none"> - Intérêt manifeste des communes autour de la thématique - Partage d'une vision globale sur l'ensemble des manifestations - Forte volonté de construire ensemble un plan d'action pour consolider et valoriser la promotion des traditions, produits et savoir-faire locaux. - Diversité des dispositifs de promotion et partage d'expérience potentiellement riche
Difficultés rencontrées	<ul style="list-style-type: none"> - Des définitions différentes du périmètre, notamment de ce qu'est une « tradition » - Nécessité de donner de la visibilité à toutes les initiatives, quelle que soit leur taille - Identification de fortes asymétries dans le degré et les modalités d'implication actuelle de la Métropole dans les manifestations

4 - Les perspectives

2017	
Résultats à venir	Axes d'amélioration et perspectives
1- Priorisation de la feuille de route : construction d'une base de données mutualisée des producteurs, prestataires, logistique, animations... pour faciliter tant l'organisation des fêtes par les communes que pour valoriser les produits locaux	1- Mise en phase objectifs/moyens
2- Elaboration d'une charte métropole/communes sur la base d'un cahier des charges définissant les critères de labellisation d'une manifestation destinée à valoriser les produits locaux.	2- Mise en cohérence des soutiens logistiques et financiers attribuées par la Métropole
3 - Produire un agenda mutualisé des manifestations.	3- Participation des communes actuellement non mobilisées en associant la Direction de la culture et de la Direction des sports
4 - Améliorer la valorisation des événements et initiatives autour des traditions, produits et savoir-faire locaux en favorisant les synergies avec l'Office de Tourisme métropolitain pour la création de circuits thématiques (guide interactif des circuits alimentaires de proximité ...)	4 - Implication plus poussée des acteurs (communes, appui des chambres et organisations professionnelles...)

Titre de la fiche-action	Action existante 15 - Offre culturelle pour les 11-17 ans
--------------------------	--

1- Le projet

Thème de rattachement de la coopération / mutualisation	 Aménagement et développement durable du territoire	 Services à la population
	 Interventions techniques	 Fonctions ressources
Rappel des objectifs	1- Pour les communes : permettre l'accès à des offres intercommunales ne pouvant être portées par une commune seule, permettre la diversification des offres, réduire les charges de gestion 2- Pour la métropole : amener de nouveaux publics vers les établissements culturels, rationaliser les dépenses, gestion administrative intercommunale du dispositif, décloisonner les structures communales	
Résultats attendus	1- Elargir le nombre de communes accueillant des ateliers de pratiques culturelles	
	2- diversification des offres culturelles dans les communes	
	3- Augmenter le nombre de jeunes	

2- La mise en œuvre

1 – Diagnostic 2 – Plan d'action 3 - Mise en œuvre 4 – Suivi ou fin

1- Diagnostic : 2006 sur territoire expérimental et 2014 sur l'offre métropole.

2- Plan d'action : 2014

Trim .4 2015	Trim .1 2016	Trim .2 2016	Trim .3 2016	Trim .4 2016	Trim .1 2017	Trim .2 2017	Trim .3 2017	Trim .4 2017	Trim .1 2018	Trim .2 2018	Trim .3 2018	Trim .4 2018	Trim .1 2019	Trim .2 2019	Trim .3 2019	Trim .4 2019
3	3	3	3	3	3	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4

3- Le niveau d'avancement de l'action

					
Nombre de communes concernées - Offre proposée à 21 communes - Offre déployée sur 13 communes	Nombre d'acteurs associés 5 partenaires associatifs	Population couverte 151 personnes de janvier à août 2016 sur des sessions de 15h Soit 2143 heures	Budget concerné Bp 2016 : 26 000€ Janvier à août 2016 : 16 286 €	Nombre de réunions 3 en groupe projet 8 en coordination sur les territoires	Différentes disciplines Artistique : Cirque Théâtre Graf Danse

Points forts identifiés de l'action / amélioration notable constatée	<p>- Janvier –Août 2016 : organisation de 10 sessions de pratiques culturelles sur 3 secteurs géographiques soit 151 jeunes bénéficiaires</p> <p>- Programmation établie en coopération avec les communes volontaires (cirque, théâtre, danse, graf...).</p> <p>- Implication et participation des populations jeunes sur des parcours culturels au-delà d'activité de consommation ponctuelles.</p> <p>- Elaboration d'un projet de convention Métropole/communes dans l'objectif de formaliser les interventions de la métropole, le rôle des communes et harmoniser la tarification pour l'offre culturelle des 11-17 ans sur l'offre mutualisée.</p>
Difficultés rencontrées	<p>- Modalités de fonctionnements des communes disparates à amener vers un modèle commun sur ce dispositif.</p> <p>- Difficulté d'implication de beaucoup d'agents référents des services jeunesse des communes sur l'offre culturelle.</p> <p>- Freins à la mobilité des publics.</p> <p>- Manque d'une coordination dans la mise en place et suivi des actions.</p>

4- Les perspectives

2017	
Résultats à venir	Axes d'amélioration et perspectives
1- Augmentation du nombre de bénéficiaires et de communes participant au déploiement de l'action	1- Formalisation d'un modèle économique sur la base d'une harmonisation tarifaire pour les sessions organisées par la métropole dans les communes
2- Faciliter l'accès aux lieux de diffusion culturelle pour les publics 11-17 ans	2- Mise en œuvre de la convention avec les communes intéressées et ajustements
	3- Déploiement sur d'autres communes volontaires
	4- Nécessité d'une coordination du dispositif et de gestion de l'offre.

PARTIE 2 – Les coopérations en devenir

Titre de la fiche-action	Action prospective 2 - Mutualisation des moyens et services informatiques
--------------------------	--

1- Le projet

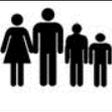
Thème de rattachement de la coopération / mutualisation	 Aménagement et développement durable du territoire	 Services à la population
	 Interventions techniques	 Fonctions ressources
Rappel des objectifs	1- Mutualiser des moyens et services en matière informatique à travers la rationalisation des commandes (logiciels, matériel informatique), la mise en commun des prestataires (maintenance et service d'ingénierie informatique).	
Résultats attendus	2- Mettre en œuvre une infrastructure accessible à l'ensemble des collectivités	
Résultats attendus	1- Mise en place de groupements de commandes (logiciels ou matériel) à des fins d'optimisation budgétaire et métier	
Résultats attendus	2- Mettre en place et proposer des prestations d'administration réseau, maintenance des serveurs, stockage de données et mise en place d'un système de sauvegarde commun pour les communes intéressées.	
Résultats attendus	3- Proposer un service de conseil auprès des communes membres : audit, préconisation technique et priorisation d'investissements	

2 - La mise en œuvre

1 – Diagnostic 2 – Plan d'action 3 - Mise en œuvre 4 – Suivi ou fin

N° Résultats Attendus	Tri m. 1 2016	Tri m. 2 2016	Tri m. 3 2016	Tri m. 4 2016	Tri m. 1 2017	Tri m. 2 2017	Tri m. 3 2017	Tri m. 4 2017	Tri m. 1 2018	Tri m. 2 2018	Tri m. 3 2018	Tri m. 4 2018	Tri m. 1 2019
1	4												
2			1	1	2	2	2	3	4	4	4	4	
3			1	1	2	2	2	3	4	4	4	4	

3 - Le niveau d'avancement de l'action

			
<i>Nombre de communes concernées</i>	<i>Nombre d'acteurs associés</i>	<i>Population couverte</i>	<i>Nombre de réunions</i>
31	40	441 888	10

Points forts identifiés de l'action / amélioration notable constatée	<ul style="list-style-type: none"> - Action classée prioritaire par les élus - Elaboration et diffusion d'un questionnaire de recensement des besoins auprès des 31 communes : besoins en équipement, logiciels, maintenance et serveurs. <p>Il ressort que les communes sont bien équipées. En revanche, besoins significatifs exprimés sur la maintenance des équipements, la mutualisation des serveurs et de formations mutualisées sur des logiciels ▶ mise en place d'une action coordonnée avec le groupe de travail Réseau thématique RH</p>
Difficultés rencontrées	<ul style="list-style-type: none"> - Méconnaissance de certaines plateformes informatiques - Le temps pour concilier cette attente avec la réalité du fonctionnement de chaque institution - Différence entre les objectifs initiaux et ceux apparus après le diagnostic (la mise en place d'un service commun n'est pas sollicité à ce stade)

4 - Les perspectives

2017	
Résultats à venir	Axes d'amélioration et perspectives
1- Mutualisations de certaines actions comme les serveurs ou les formations logiciels	1- Création à terme d'un service commun pour les communes qui le souhaitent
2- Développer le réseau d'échange pour éditer un catalogue de services	2- Réflexion à conduire sur les équipements informatiques dans les écoles ou les centres de loisirs (don de matériels via des entreprises...)
	3 - Rechercher la baisse des coûts des éditeurs de logiciels grâce aux groupements de commandes

Titre de la fiche-action	Action Prospective 3 - Réseau thématique ressources humaines
--------------------------	---

1 - Le projet

Thème de rattachement de la coopération / mutualisation	 Aménagement et développement durable du territoire	 Services à la population
	 Interventions techniques	 Fonctions ressources
Rappel des objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des coopérations pouvant aller du simple partage de bonnes pratiques jusqu'à la création d'un service commun, dans le respect des obligations d'adhésion de certaines communes membres au CDG34. - Créer un réseau des référents RH pour partager les pratiques : Formation / Action sociale et environnement professionnel / Recrutement et concours / Conseil mobilité – carrières RH de proximité / Gestion administrative et paye. 	
Résultats attendus	1- Mise en place d'un réseau structuré permettant de répondre à tout moment aux questionnements des agents et des élus en matière de RH.	
	2- Organisation des équipes autour de modes de gestion harmonisés	
	3- Réalisation d'achats groupés de formations.	

2 - La mise en œuvre

1 – Diagnostic

2 – Plan d'action

3 - Mise en œuvre

4 – Suivi ou fin

Trim .4 2015	Trim .1 2016	Trim .2 2016	Trim .3 2016	Trim .4 2016	Trim .1 2017	Trim .2 2017	Trim .3 2017	Trim .4 2017	Trim .1 2018	Trim .2 2018	Trim .3 2018	Trim .4 2018	Trim .1 2019	Trim .2 2019	Trim .3 2019	Trim .4 2019
1	2	3	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4

3 - Le niveau d'avancement de l'action

			
Nombre de communes concernées	Nombre d'acteurs associés	Nombre de réunions organisées entre avril et septembre 2016	Nombre de communes présentes à au moins 1 réunion
31	Référents RH des communes et de la Métropole CNFPT CDG 34 Prestataires	4	23

Points forts identifiés de l'action / améliorations notables constatées	<ul style="list-style-type: none"> - Rupture de l'isolement des référents RH des communes - Mise en confiance des membres avec l'adoption d'un cadre de sécurité et de permission qui a facilité les prises de paroles au sein des réunions - Entraide au sein du réseau, partage d'informations et de documents - Sentiment d'appartenance au réseau et reconnaissance de son utilité - Echanges de pratiques et réflexion collective notamment sur le RIFSEEP, la méthodologie du plan de formation, la situation des agents transférés et mis à disposition (voirie), la médecine du travail, le PPCR - Echanges avec les représentants <i>Formation</i> du CNFPT en vue d'un partenariat novateur CNFPT / Réseau RH. - Travail de co-construction en ateliers qui a permis de définir les besoins et les critères des formations à mutualiser, accompagné d'un travail de hiérarchisation. - Recensement des thèmes que le réseau souhaite aborder dans ses futures réunions - Accès à la veille juridique de la Métropole via la plateforme Alfresco
Difficultés rencontrées	Pas de difficulté identifiée pour l'instant

4 - Les perspectives

2017	
Résultats à venir	Axes d'amélioration et perspectives
<p>1- 1^{er} et 2^{ème} trimestre 2017 : 2 formations à destination des copilotes des fiches Action du schéma de mutualisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ le travail en mode projet réalisé en interne par les Directions Pilotage et Contrôle de gestion ■ les méthodes et outils de travail collectif par le CNFPT 	1 - Elaboration du modèle économique de la coopérative de formations
2 - Mutualisation de formations identifiées comme prioritaires par le Réseau - réalisation d'achats groupés	2 - Appel à des formateurs également issus du secteur privé
3- Mise en œuvre d'une « CV-thèque » commune entre la métropole et les communes pour partager les profils de postes et les candidatures	3- Vers une lecture identique du statut de la fonction publique par les collectivités du réseau
4 - Offre de formations du CNFPT réservées aux communes du Réseau répondant aux besoins identifiés en 2016.	4 - Regards croisés, recherche des meilleures pratiques en matière d'organisation des services et de management notamment (ex : services techniques).
5 - Accès à la veille juridique 3M sur la plateforme Alfresco	5 - Echanges de pratiques et réflexion collective sur les relations entre la collectivité et les représentants syndicaux.

Titre de la fiche-action	Fiche Prospective 4 - Réseau thématique Communication
--------------------------	--

1- Le projet

Thème de rattachement de la coopération / mutualisation	 Aménagement et développement durable du territoire	 Services à la population
	 Interventions techniques	 Fonctions ressources
Rappel des objectifs	1- Mobilisation et mise en réseau des chargés de communication des 31 communes de la métropole pour favoriser le partage d'informations et de bonnes pratiques et la mise en œuvre d'outils ou de projets de communication communs au sein du bloc communal	
	2 – Favoriser la montée en compétence des membres du réseau	
Résultats attendus	1 - Favoriser l'émergence progressive d'une culture d'échanges et de coopération entre les communicants	
	2 - Trouver des relais de proximité pour la métropole afin d'être plus efficiente dans ses actions de communication auprès des communes et des habitants	

2 - La mise en œuvre

1 – Diagnostic

2 – Plan d'action

3 - Mise en œuvre

4 – Suivi ou fin

Trim .4 2015	Trim .1 2016	Trim .2 2016	Trim .3 2016	Trim .4 2016	Trim .1 2017	Trim .2 2017	Trim .3 2017	Trim .4 2017	Trim .1 2018	Trim .2 2018	Trim .3 2018	Trim .4 2018	Trim .1 2019	Trim .2 2019	Trim .3 2019	Trim .4 2019
					1	2	2	3	3	3	3	3	3	3	3	4

3- Le niveau d'avancement de l'action

		
Nombre de communes concernées	Population couverte	Nombre de réunions
31	441 888	4 dans les communes

Points forts identifiés de l'action / amélioration notable constatée	- Partage d'informations entre la métropole et les communes au sein du réseau des communicants - Présentation du Bureau d'accueil des tournages de la Ville de Montpellier aux réseaux des communicants des communes
Difficultés rencontrées	- Créer de la transversalité au sein du réseau des communicants - Structurer un plan d'action concret à l'échelle du bloc communal

4- Les perspectives

2017	
Résultats à venir	Axes d'amélioration et perspectives
1- Elaboration et diffusion d'un questionnaire pour recenser les besoins des membres du réseau en matière de formation mutualisée sur la communication (exemple : rédaction des cahiers des charges, réseaux sociaux...).	1- Elargir le réseau des communicants aux chargés de communication des organismes satellites (TAM, SERM...)
2- Création d'une base de données métropolitaines sur les lieux susceptibles d'accueillir des tournages par le Bureau d'accueil des tournages de la Ville de Montpellier. En plus de l'identification des lieux potentiels de tournage au sein de la métropole, réflexion autour de l'expertise que le Bureau des tournages pourrait apporter aux communes	2- Travailler en synergie avec le Réseau thématique RH pour proposer des formations mutualisées
	3- Programmer une réunion du réseau des communicants dès janvier 2017 pour bâtir le plan d'action 2017 et déterminer la méthodologie d'élaboration du questionnaire

Titre de la fiche-action	Fiche Prospective 5 - Réseau thématique Aménagement
--------------------------	--

1- Le projet

Thème de rattachement de la coopération / mutualisation	Aménagement et développement durable du territoire	Services à la population
	Interventions techniques	Fonctions ressources
Rappel des objectifs	Echanges sur les bonnes pratiques et partage d'expériences en matière d'aménagement avec pour objectif de développer une culture commune et une vision partagée des enjeux locaux	
Résultats attendus	1- Amélioration du niveau d'expertise 2- Partage des observatoires mis en place par la métropole 3 - Mise en place d'outils communs de suivi (tableau de bord) pour favoriser une vision claire des projets entre eux et améliorer les interactions éventuelles	

2 - La mise en œuvre

1 – Diagnostic 2 – Plan d'action 3 - Mise en œuvre 4 – Suivi ou fin

Trim .4 2015	Trim .1 2016	Trim .2 2016	Trim .3 2016	Trim .4 2016	Trim .1 2017	Trim .2 2017	Trim .3 2017	Trim .4 2017	Trim .1 2018	Trim .2 2018	Trim .3 2018	Trim .4 2018	Trim .1 2019	Trim .2 2019	Trim .3 2019	Trim .4 2019
					2	2	2	3	3	3	3	3	3	3	3	4

3- Le niveau d'avancement de l'action

 Montpellier Méditerranée Métropole	 <i>Population couverte</i>	 <i>Nombre de réunions</i>
31	441 888	2

Points forts identifiés de l'action / amélioration notable constatée	- Partage d'informations entre la métropole et les communes au niveau des techniciens et des élus
Difficultés rencontrées	Absence de moyens identifiés pérennes

4- Les perspectives

2017	
Résultats à venir	Axes d'amélioration et perspectives
1- Relancer le réseau d'expert sur la base du volontariat	
2 - Organisation de journées thématiques (2/an) : PUP ...	

Titre de la fiche-action	Fiche Prospective 6 - Stratégies partagées d'action foncière
--------------------------	---

1 - Le projet

Thème de rattachement de la coopération / mutualisation	 Aménagement et développement durable du territoire	 Services à la population
	 Interventions techniques	 Fonctions ressources
Rappel des objectifs	1 – Mise en cohérence de l'action foncière à l'échelle de la Métropole	
	2- Mise en réseau de la stratégie foncière des communes et de la Métropole	
	3- Etablir une analyse sur le foncier communal, métropolitain et régional pour une meilleure appréhension de l'évolution des prix	
Résultats attendus	1- logiciel commun en réseau utilisé par <u>toutes</u> les communes pour le traitement des DIA	
	2- Constitution d'un observatoire du foncier	
	3- Diffuser aux élus et aux agents une analyse comparative des prix du marché et leurs évolutions sur l'ensemble du territoire métropolitain-	

2 - La mise en œuvre

1 – Diagnostic

2 – Plan d'action

3 - Mise en œuvre

4 – Suivi ou fin

Trim .4 2015	Trim .1 2016	Trim .2 2016	Trim .3 2016	Trim .4 2016	Trim .1 2017	Trim .2 2017	Trim .3 2017	Trim .4 2017	Trim .1 2018	Trim .2 2018	Trim .3 2018	Trim .4 2018	Trim .1 2019	Trim .2 2019	Trim .3 2019	Trim .4 2019
1				2	2	2	2	2	3	3	3	3	4	4	4	

3 - Le niveau d'avancement de l'action

			
Nombre de communes concernées	Population couverte promoteurs, aménageurs, Etat...	Budget concerné 100 K€ en année 1 30 K€ pour le suivi (sur 4 ans)	Nombre de réunions 3
31			

Points forts identifiés de l'action / amélioration notable constatée	<ul style="list-style-type: none"> - Partage de l'information entre techniciens et co-construction pour l'élaboration de l'Observatoire du foncier - Mise en œuvre d'un réseau pour définir une stratégie foncière partagée au niveau intercommunal - Proposer une méthode de travail pour rappeler aux communes la saisie des DIA.
Difficultés rencontrées	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de moyens identifiés pérennes. - Certaines communes ne saisissent pas les DIA

4 - Les perspectives

2017	
Résultats à venir	Axes d'amélioration et perspectives
1- Soutien aux communes dans la mise en œuvre des outils nécessaires aux acquisitions foncières	1- Emergence de la fonction d'observatoire
2- Optimiser l'utilisation du logiciel des DIA	2- Mettre en place une stratégie partagée d'action foncière
3- Envisager une séance de présentation aux DGS et aux élus pour partager l'existant	3 - Réactivation du GT urbanisme pour alimenter les réflexions sur les projets d'action

Titre de la fiche-action	Fiche Prospective 7 - Réseau thématique périscolaire
--------------------------	---

1 - Le projet

Thème de rattachement de la coopération / mutualisation	Aménagement et développement durable du territoire Interventions techniques	Services à la population Fonctions ressources
Rappel des objectifs	1- Mettre en commun des méthodologies et techniques employées dans l'organisation des temps périscolaires par des retours d'expériences afin d'améliorer la qualité du service rendu à l'utilisateur ainsi que l'organisation du service en commune	
Résultats attendus	1- Créer un réseau de professionnels permettrait l'émergence de besoins communs en matière de formation à destination des animateurs, auxquels un groupement de commande permettrait de répondre 2- Etudier l'intérêt de la mutualisation des ressources humaines par le rapprochement entre collectivités pour favoriser la professionnalisation des animateurs 3- La collaboration des services enfance jeunesse permettrait également la mutualisation des équipements, et à plus long terme, améliorerait l'efficacité et l'organisation des temps d'accueil périscolaire.	

2 - La mise en œuvre

1 – Diagnostic 2 – Plan d'action 3 - Mise en œuvre 4 – Suivi ou fin

Trim .4 2015	Trim .1 2016	Trim .2 2016	Trim .3 2016	Trim .4 2016	Trim .1 2017	Trim .2 2017	Trim .3 2017	Trim .4 2017	Trim .1 2018	Trim .2 2018	Trim .3 2018	Trim .4 2018	Trim .1 2019	Trim .2 2019	Trim .3 2019	Trim .4 2019
1					2	2	2	2	3	3	3	3				

3 - Le niveau d'avancement de l'action

 Montpellier Méditerranée Métropole	 Nombre d'acteurs associés	 Population couverte	 Nombre de réunions
31	CCAS, Direction de l'Enfance et de la jeunesse ...	35 000 enfants scolarisés en écoles primaires	1

Point fort identifié de l'action / amélioration notable constatée	Pas de réalisé 2016
Difficultés rencontrées	Compétence pleine et entière des communes non organisées à ce jour sur des projets de coopération à l'échelle intercommunale

4 - Les perspectives

2017	
Résultats à venir	Axes d'amélioration et perspectives
1- Organiser un réseau d'échanges de pratiques et de partages d'expérience entre les communes (projets pouvant être dupliqués, difficultés rencontrées ...)	1- Mise en place d'ateliers d'échanges entre élus et techniciens des communes
2- Développement de la cohérence des parcours culturels et sportifs autour des temps périscolaires	2- Déploiement de l'action EcoMétropole portée par l'Ecolothèque de St Jean de Védas et déjà expérimentée sur divers secteurs de Métropole (ateliers de formation des agents périscolaires des communes, ...)

Titre de la fiche-action	Fiche Prospective 8 - Réseau Thématique Accessibilité
--------------------------	--

1 - Le projet

Thème de rattachement de la coopération / mutualisation	 Aménagement et développement durable du territoire	 Services à la population
	 Interventions techniques	 Fonctions ressources
Rappel des objectifs	1- Mutualisation des moyens et des connaissances en matière d'accessibilité 2- Regrouper la commission intercommunale et les commissions communales toutes deux en charge de dresser les constats d'accessibilité des ERP et de proposer des solutions de nature à améliorer les installations. 3-	
Résultats attendus	1- Plus grande cohérence de l'action publique en matière d'accessibilité	

2 - La mise en œuvre

1 – Diagnostic 2 – Plan d'action 3 – Mise en œuvre 4 – Suivi ou fin

Trim .4 2015	Trim .1 2016	Trim .2 2016	Trim .3 2016	Trim .4 2016	Trim .1 2017	Trim .2 2017	Trim .3 2017	Trim .4 2017	Trim .1 2018	Trim .2 2018	Trim .3 2018	Trim .4 2018	Trim .1 2019	Trim .2 2019	Trim .3 2019	Trim .4 2019
					1	1	2	3	3	3	3	4	4	4	4	4

2 - Le niveau d'avancement de l'action

			
<i>Nombre de communes concernées</i>	<i>Nombre d'acteurs associés</i>	<i>Population couverte</i>	<i>Nombre de réunions</i>
31	Direction action territoriale, Direction Architecture et Immobilier, DFAO, DUH, Direction des mobilités, Direction Culture, Direction des Sports...	441 888	1

Points forts identifiés de l'action / amélioration notable constatée	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un réseau d'échanges d'informations et de pratiques sur les questions de l'accessibilité - Recensement des acteurs agissant sur les questions de l'accessibilité
Difficultés rencontrées	La question de l'accessibilité regroupe plusieurs volets : bâtimentaire, réglementaire, instruction et concerne des domaines variés : espaces publics, bâtiments culturels et sportifs, logement, bâtiments propriétés de la métropole, de la Ville de Montpellier et des communes. Absence de lieu de partage et d'échanges d'informations et de bonnes pratiques sur les problématiques d'accessibilité.

3 - Les perspectives

2017	
Résultats à venir	Axes d'amélioration et perspectives
1- élaboration et présentation d'un pré-diagnostic aux communes pour identifier les besoins et les priorités en matière d'accessibilité	1- Mobilisation de l'ensemble des acteurs travaillant sur les questions d'accessibilité dans l'objectif d'améliorer la coordination
2- mettre en place un groupe de travail métropole – Ville de Montpellier- communes pour réfléchir à la création d'une commission intercommunale d'accessibilité	
3- Mettre en place un groupe de travail sur les échanges de bonnes pratiques en matière d'accessibilité	

Titre de la fiche-action	Action prospective 9 - Gestion des risques et des événements de sécurité civile
--------------------------	--

1- Le projet

Thème de rattachement de la coopération / mutualisation	 Aménagement et développement durable du territoire	 Services à la population
	 Interventions techniques	 Fonctions ressources
Rappel des objectifs	1- Mutualisation de moyens et de services en matière de gestion des risques et des événements de sécurité civile dans une optique de professionnalisation et de mise en cohérence des pratiques	
Résultats attendus	1- Mise en place d'un réseau thématique sur les volets de l'action prospective (développement technique, organisation, information préventive des risques majeurs, actions de prévention...), la planification et l'élaboration d'outils d'aide à la décision, la gestion opérationnelle des événements de sécurité civile et le retour d'expériences	
	2- Mise en place de prestations mutualisées ou groupements de commande (automate d'appel mutualisé, outil de cartographique des axes fermés, SIG métropolitain de gestion des événements de sécurité civile...)	
	3- Accompagnement collectif auprès des communes pour la rédaction, suivi et mise en œuvre du plan communal de sauvegarde en particulier et toute action préventive en lien avec sécurité civile en général.	

2 - La mise en œuvre

1 – Diagnostic

2 – Plan d'action

3 - Mise en œuvre

4 – Suivi ou fin

Trim .4 2015	Trim .1 2016	Trim .2 2016	Trim .3 2016	Trim .4 2016	Trim .1 2017	Trim .2 2017	Trim .3 2017	Trim .4 2017	Trim .1 2018	Trim .2 2018	Trim .3 2018	Trim .4 2018	Trim .1 2019	Trim .2 2019	Trim .3 2019	Trim .4 2019
				1	1	1	2	2	2	3	3	3	4	4	4	4

3 - Le niveau d'avancement de l'action

		
Nombre de communes concernées	Population couverte :	Nombre de réunions
31	441 888	2

Points forts identifiés de l'action / amélioration notable constatée	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un diagnostic à travers une enquête de situation qui sera envoyée à l'ensemble des communes. Au préalable, 4 communes : Montpellier, Castelnau-le-Lez, Montaud et Fabregues précisent et élaborent les attendus du diagnostic. - Etude de faisabilité pour évaluer le coût d'un automate d'appel mutualisé pour une mise en œuvre du projet en juin 2017
---	---

4 - Les perspectives

2017	
Résultats à venir	Axes d'amélioration et perspectives
1- Réalisation d'un diagnostic et proposition d'accompagnement des PCS communaux et d'autres documents en matière de risques	1- création d'une chaîne de décisions / partage des annuaires (astreinte)
2- Acquisition d'un automate d'appel mutualisé dans le cadre d'un groupement de commande	2- Mise en place d'un schéma organisationnel (risques et événements) à l'échelle des pôles d'action territoriale

Titre de la fiche-action	Action Prospective 10 - Réseau thématique « espaces verts »
--------------------------	--

1 - Le projet

Thème de rattachement de la coopération / mutualisation	 Aménagement et développement durable du territoire	 Services à la population
	 Interventions techniques	 Fonctions ressources
Rappel des objectifs	1- Créer un réseau d'experts dans le domaine de la gestion et de la création des espaces verts et naturels, favorisant la préservation de la biodiversité et la lutte contre le réchauffement climatique	
	2- Partager et harmoniser les savoirs faire (expertise) qui se sont développés au niveau de chaque commune de la Métropole.	
	3- Renforcer la solidarité entre les collectivités de la Métropole et améliorer le service rendu à l'utilisateur	
	4- Faciliter la mobilisation de structure d'accompagnement en matière de formation (CNFPT) ou de recherche et développement (Plante et Cité)	
Résultats attendus	1- Optimiser les modes de gestion par des projets communs	
	2- Développer une culture commune en faveur de la biodiversité et de la gestion du patrimoine vert. Favoriser la mise en place du phyto et des économies d'eau.	
	3- Valoriser les savoir-faire en partageant les expériences	

2 - La mise en œuvre

1 – Diagnostic

2 – Plan d'action

3 - Mise en œuvre

4 – Suivi ou fin

Trim .4 2015	Trim .1 2016	Trim .2 2016	Trim .3 2016	Trim .4 2016	Trim .1 2017	Trim .2 2017	Trim .3 2017	Trim .4 2017	Trim .1 2018	Trim .2 2018	Trim .3 2018	Trim .4 2018	Trim .1 2019	Trim .2 2019	Trim .3 2019	Trim .4 2019
				1	1	1	2	2	3	3						

3 - Le niveau d'avancement de l'action

		
Nombre de communes concernées	Population couverte	En cours Cf planning ci-dessous
31	441 888	6

Points forts identifiés de l'action / amélioration notable constatée	<p>- 5 Rencontres de la Direction Paysage et Biodiversité de la Ville de Montpellier avec les pôles de la Direction de l'Action Territoriale. 2 nouvelles réunions sont à venir début 2017 avec pôles 1 et 3</p> <p>Objectif : recenser les problématiques rencontrées en espaces verts : organisation (compétence Espaces Verts, base de données, SIG...), gestion administratives (budget, marchés publics..), et techniques (zéro phyto, patrimoine arboré, gestion de l'eau, plantes envahissantes...).</p> <p>L'objectif final étant de partager les méthodes de travail et les outils à l'échelle de la Métropole et dans les communes.</p> <p>Sur la base d'un premier diagnostic (fin 2016- début 2017), les communes seront intégrées à la démarche courant 2017.</p> <p>Les pôles s'organisant par métiers (voirie, nettoyage et espaces verts) , il est prévu de les revoir début 2017 après cette phase d'organisation.</p>
---	---

4 - Les perspectives

2017	
Résultats à venir	Axes d'amélioration et perspectives
1- Réaliser un diagnostic des besoins des pôles territoriaux sur les questions d'espaces verts	1- Créer une culture commune à l'échelle des pôles et développer le partage d'expérience
2- Elargir le diagnostic à l'ensemble des communes	2 - Coordination avec les pôles territoriaux

Titre de la fiche-action	Action Prospective 11 – Mutualisation des salles de spectacle
--------------------------	--

1- Le projet

Thème de rattachement de la coopération / mutualisation	 Aménagement et développement durable du territoire	 Services à la population
	 Interventions techniques	 Fonctions ressources
Rappel des objectifs	1- Rationaliser les dépenses publiques par une mutualisation des personnels et des matériels dédiés à ces salles	
	2- Promouvoir une offre culturelle de qualité, cohérente et accessible au plus près de la population	
	3- Améliorer et harmoniser le service rendu à l'utilisateur en coordonnant l'offre culturelle, les outils de communication et les pratiques tarifaires et en améliorant la lisibilité de l'offre, auprès des usagers comme des compagnies artistiques.	
Résultats attendus	1- sur le plan culturel : <ul style="list-style-type: none"> - Coordination et complémentarité de l'offre et contribution au maillage territorial de l'offre - Plus grande attractivité des salles auprès des compagnies culturelles - Plus grande lisibilité de l'offre auprès des usagers - Possibilité de faire émerger des manifestations de plus grande envergure (exemple : festival) 	
	2- sur le plan financier : <ul style="list-style-type: none"> - Mutualisation de certains emplois (directeur, régisseur, ...) - Répartition des dépenses d'investissement liées à l'achat de certains matériels - Réalisation commune de supports de communication 	
	3- sur le plan social : <ul style="list-style-type: none"> - Développement d'une offre culturelle de proximité - Dynamisation de l'emploi culturel 	

2- La mise en œuvre

1 – Diagnostic

2 – Plan d'action

3 - Mise en œuvre

4 – Suivi ou fin

Trim .4 2015	Trim .1 2016	Trim .2 2016	Trim .3 2016	Trim .4 2016	Trim .1 2017	Trim .2 2017	Trim .3 2017	Trim .4 2017	Trim .1 2018	Trim .2 2018	Trim .3 2018	Trim .4 2018	Trim .1 2019	Trim .2 2019	Trim .3 2019	Trim .4 2019
1	2	2	3	3	3	3	3	3	4	4	4	4	4	4	4	4

3- Le niveau d'avancement de l'action

				
Nombre de communes concernées	Nombre d'acteurs associés	Population couverte	Budget concerné	Nombre de réunions
<p>*2 communes impliquées : Castelnaud le Lez et le Crès en 2016</p> <p>* 7 autres communes concernées :</p> <p><u>à court terme</u> : communes de Lattes, Saint-Jean de Védas, Villeneuve, Montpellier et Jacou.</p> <p><u>A moyen terme</u> : Juvignac et Castries.</p>	<p>9</p>	<p>28 000</p> <p>500 000 potentiellement</p>	<p>32 000 € en 2016 pour la métropole</p>	<p>20</p>

<p>Points forts identifiés de l'action / amélioration notable constatée</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Action initiée par les communes de Castelnaud-le-Lez et le Crès en coopération avec Montpellier Méditerranée Métropole dans l'objectif d'une ouverture des salles respectivement en janvier et mars 2017. - Signature d'une convention tripartite en juin 2016 suite à délibération. - Démarrage de l'action de mutualisation en juillet 2016, avec le recrutement par la métropole du Directeur artistique mutualisé. Il est chargé, d'une part, de programmer et de coordonner les 2 salles de spectacles et, d'autre part, de réaliser une étude de préfiguration des différents scénarios de gestion des salles de spectacles des communes métropolitaines. - Mise en place d'une gouvernance spécifique (comité technique et de pilotage restreint + comité technique et de pilotage élargi) pour l'avancement et le déploiement du projet de mutualisation - Le 1^{er} volet de la mission est en très bonne voie puisque la mutualisation entre Castelnaud et le Crès est effective et dépasse le seul champ de la Direction artistique pour s'étendre à la régie technique, aux outils de communication et de billetterie et à la politique de tarification. Cette démarche va contribuer à donner plus de cohérence et de visibilité aux politiques culturelles de ces 2 communes. - Le 2nd volet porte sur le montage juridique, économique, technique d'une action de mutualisation étendue à un nombre plus important de communes.
<p>Difficultés rencontrées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Difficultés, dans le cadre du 2nd volet de la mission, liées à la diversité des attentes et des calendriers, des communes concernées par le projet. - L'ouverture programmée des salles a nécessité une accélération de la démarche de mutualisation.

4- Les perspectives

2017	
Résultats à venir	Axes d'amélioration et perspectives
1- Coordination de la programmation artistique, de la régie technique, de la communication, de la billetterie, des salles de Castelnau-le-Lez et le Crès.	1- Extension de la démarche à d'autres communes de la Métropole dans le cadre d'une mutualisation « à la carte ».
	2- Obtention d'un label scène territoriale de Territoire
	3- Choix du modèle juridique et économique permettant de porter ce projet de mutualisation
	4- Diversification des sources de financement : DRAC, Union Européenne

Titre de la fiche-action	Action Prospective 12 – Réseau thématique Enseignement musical
--------------------------	---

1- Le projet

Thème de rattachement de la coopération / mutualisation	 Aménagement et développement durable du territoire	 Services à la population
	 Interventions techniques	 Fonctions ressources
Rappel des objectifs	1- Apporter un service cohérent de qualité en termes d'offre d'enseignement musical sur le territoire métropolitain 2- Proposer une offre d'enseignement musical au plus grand nombre sur le territoire métropolitain 3- Réduire les coûts de gestion des écoles de musique	
Résultats attendus	1- Mise en place de modalités d'organisation territoriale de l'enseignement musical sur le périmètre de la métropole 2- Optimisation de la fonction RH pour les communes concernées	

2- La mise en œuvre

1 – Diagnostic 2 – Plan d'action 3 - Mise en œuvre 4 – suivi ou fin

Trim. 4 2015	Trim .1 2016	Trim .2 2016	Trim .3 2016	Trim .4 2016	Trim .1 2017	Trim .2 2017	Trim .3 2017	Trim .4 2017	Trim .1 2018	Trim .2 2018	Trim .3 2018	Trim .4 2018	Trim .1 2019	Trim .2 2019	Trim .3 2019	Trim .4 2019
1	2	2	2	2	3	3	3	3	4	4	4	4	4	4	4	4

3- Le niveau d'avancement de l'action

						
<i>Nombre de communes concernées</i> 5 communes et 1 école associative de rayonnement intercommunal	<i>Nombre d'acteurs associés</i> 11 communes	<i>Population couverte</i> 1030 élèves	<i>Budget concerné</i> ½ ETP CRR	<i>Nombre de réunions</i> 6 (réunions de l'équipe de l'équipe projets et réunions avec les directeurs des écoles de musique)	<i>Création du label des écoles associées</i>	<i>Création de plusieurs ensembles instrumentaux mutualisés au niveau intercommunal</i>

Points forts identifiés de l'action / amélioration notable constatée	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'une charte des écoles associées entre le CRR et les communes pour la création du label des écoles associées - Mise en place d'un nouveau modèle économique visant le soutien financier de la métropole aux écoles municipales et prévoyant l'harmonisation des tarifs entre les écoles municipales. - Projets de mutualisation en cours : création d'orchestres intercommunaux ou inter-écoles : Arc'O (Ouest), E.I.R.E. (Est) et Orchestre du Lez (Nord) - Mise en place d'un véritable réseau d'échanges entre les communes et les écoles de musique, le CRR et la métropole. - Formations des enseignants des écoles en régie réalisées et prise en charge par le CRR. - Possibilité d'accueil gratuit des élèves inscrits dans les communes par le CRR - La communication du CRR est ouverte aux écoles associées - Mutualisation d'un parc instrumental et parthèque - Master class CRR ouverte aux écoles associées - Partenariats pédagogiques renforcés entre structures (ex : Musique traditionnelle avec le Chevalet de Cournonterral)
Difficultés rencontrées	Raviver l'intérêt d'un fonctionnement en réseau en lien avec le schéma d'orientation pédagogique départemental tout en respectant l'identité des écoles de musique.

4- Les perspectives

2017	
Résultats à venir	Axes d'amélioration et perspectives
1- Ouverture de cursus partagés	1- Expérimentation de la charte
2- Secrétariat dédié au réseau	2- Labellisation de cursus d'enseignement musical
3- Auditions communes et concerts partagés	3- Structuration des projets initiés
4- Rencontre inter-orchestres	4- développement et ouverture du dispositif écoles partenaires au secteur associatif
5 - Finalisation du modèle économique relatif au soutien financier de la métropole et à l'harmonisation de la tarification pratiquée par les écoles	5- complémentarité des offres pédagogiques (communes/métropole)
	6- Vers une tarification harmonisée des écoles de musique métropolitaines

Baillargues

Beaulieu

Castelnau-le-Lez

Castries

Clapiers

Courmonsec

Courmonterral

Fabrègues

Grabels

Jacou

Juvignac

Lattes

Lavérune

Le Crès

Montaud

Montferrier-sur-Lez

Montpellier

Murviel-lès-Montpellier

Pérois

Pignan

Prades-le-Lez

Restinclières

Saint-Brès

Saint-Drézéry

Saint Geniès des Mourgues

Saint Georges d'Orques

Saint Jean de Védas

Saussan

Sussargues

Vendargues

Villeneuve-lès-Maguelone

montpellier3m.fr

50, place Zeus - CS 39556 - 34961 Montpellier Cedex 2

Tél. 04 67 13 60 00 / Fax. 04 67 13 61 01

Tram. ligne 1 « Léon Blum » - Tram. ligne 4 « Place de l'Europe »

